

MONUMENTS DE SEINE-ET-MARNE

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE
Société Française d'Archéologie

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE
FRANCE

174^e session
2008-2014

SEINE-ET-MARNE

Société Française d'Archéologie
Paris
2015

Comité des publications

Marie-Paule ARNAULD †

Conservateur général du Patrimoine honoraire

Françoise BOUDON

Ingénieur de recherches honoraire, CNRS

Isabelle CHAVE

Conservateur en chef du Patrimoine, Archives nationales

Alexandre COJANNOT

Conservateur du patrimoine, Archives nationales

Thomas COOMANS

Professeur, University of Leuven (KU Leuven)

Nicolas FAUCHERRE

Professeur, université d'Aix-Marseille

Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP

Général de corps d'armée (Armée de terre), docteur en
Histoire de l'art et archéologie

Étienne HAMON

Professeur, université de Picardie-Jules Verne

François HEBER-SUFFRIN

Maître de conférences honoraire, université de Nanterre
Paris ouest-La Défense

Dominique HERVIER

Conservateur général du Patrimoine honoraire

Bertrand JESTAZ

Directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études

Claudine LAUTIER

Chercheur honoraire, CNRS

Emmanuel LURIN

Maître de conférences, université de Paris IV-Sorbonne

Jean MESQUI

Ingénieur général des Ponts et Chaussées, docteur en Histoire
de l'art et archéologie

Jacques MOULIN

Architecte en chef des Monuments historiques

Philippe PLAGNIEUX

Professeur, université de Besançon, École nationale des
Chartes

PIERRE SESMAT

Professeur honoraire, université de Nancy

Éliane VERGNOLLE

Professeur honoraire, université de Besançon

Directeur des publications

Marie-Paule ARNAULD

Rédacteur en chef

Éliane VERGNOLLE

Suivi éditorial

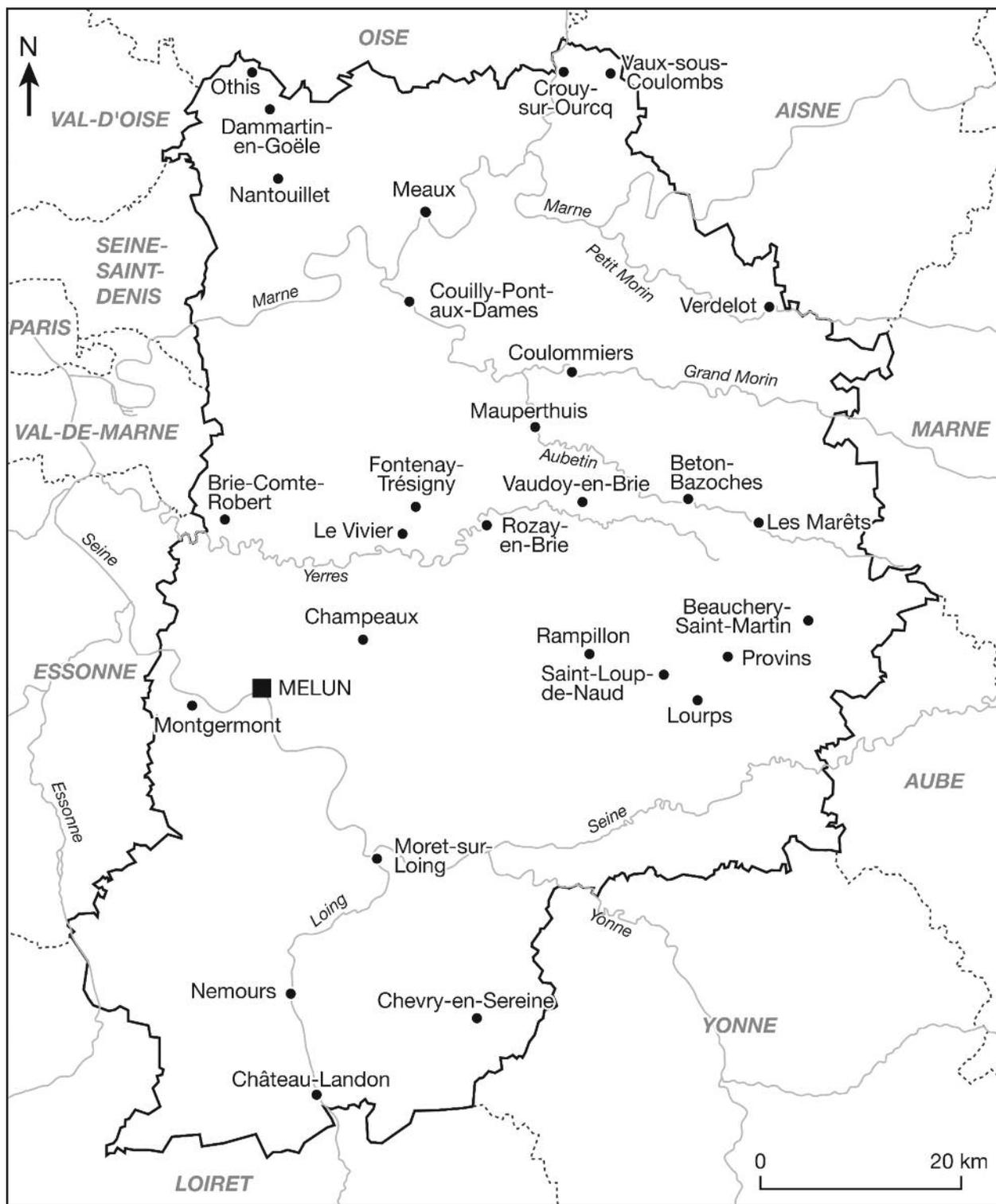
Christine FLON-GRANVEAUD

Secrétaire de rédaction

Nathalie LEBLOND-DECOUX et ODILE BOUBAKEUR

Infographie et P.A.O.

David LÉBOULANGER



Carte des sites publiés (P. Brunello).

© Société Française d'Archéologie

Siège social : Cité de l'Architecture et du Patrimoine, 1, place du Trocadéro et du 11 Novembre, 75116 Paris.

Bureaux : 5, rue Quinault, 75015 Paris ; tél. : 01 42 73 08 07 ; mail : sfa.sfa@wanadoo.fr

Publication annuelle, tome 174, 2008-2014

ISBN : 978-2-901837-56-5

Diffusion : Éditions A. & J. Picard, 82, rue Bonaparte, 75006 Paris
Tél. librairie : 01 43 26 96 73 - Fax : 01 43 26 42 64
achats@librairie-picard.com
www.librairie-picard.com

SOMMAIRE

	PAGES
La Seine-et-Marne, terre monumentale Isabelle RAMBAUD.....	11
Beauchery-Saint-Martin, église Saint-Pierre Jacques MOULIN.....	15
Beton-Bazoches, église Saint-Denis Judith FÖRSTEL.....	25
Brie-Comte-Robert, église Saint-Étienne Claudine LAUTIER.....	39
Champeaux, église Saint-Martin. La nef Élise BAILLIEUL.....	51
Château-Landon, église Notre-Dame Philippe PLAGNIEUX et Éliane VERGNOLLE.....	59
Chevry-en-Sereine, église Saint-Julien Thierry ZIMMER.....	75
Couilly-Pont-aux-Dames, église Saint-Georges Judith FÖRSTEL.....	91
Coulommiers, château Isabelle RAMBAUD.....	101
Crouy-sur-Ourcq, église Saint-Cyr-et-Sainte-Juliette Pierre SESMAT.....	111
Dammartin-en-Goële, collégiale Notre-Dame-de-l'Assomption Christophe BOTTINEAU.....	121
Fontenay-Trésigny, château de Fontenay Jacques MOULIN.....	135
Fontenay-Trésigny, château royal et Sainte-Chapelle du Vivier-en-Brie Christian CORVISIER.....	143
Les Marêts, église Saint-Hubert Jacques MOULIN.....	169
Lourps, église Saint-Menge (commune de Longueville) Jacques MOULIN.....	177
Mauperthuis, domaine et château Audrey BOURGAIN et Christophe MORIN.....	185

	PAGES
Meaux, cathédrale Saint-Étienne, architecture	
Peter KURMANN.....	197
Meaux, cathédrale Saint-Étienne. Notes sur les portails occidentaux	
Jacques MOULIN ET Christophe WAGNER.....	211
Montgermont (commune de Pringy). Vestiges de l'église Notre-Dame de Corbeil	
Élise BAILLIEUL.....	217
Moret-sur-Loing, le donjon ou « grosse tour »	
Christian CORVISIER.....	225
Moret-sur-Loing, fortifications urbaines	
Christian CORVISIER.....	237
Moret-sur-Loing, l'aile Renaissance de la maison Chabouillé	
Jacques MOULIN.....	249
Nantouillet, château d'Antoine Duprat	
Flaminia BARDATI.....	261
Nemours, église Saint-Jean-Baptiste	
Étienne HAMON.....	275
Nemours, château	
Christian CORVISIER.....	293
Othis, église de la Nativité de la Vierge	
Catherine CHÉDEAU.....	313
Provins, maisons médiévales (XII^e-XIV^e siècle). État des connaissances	
Olivier Deforge et Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP.....	323
Rampillon, église Saint-Éliphe	
Judith FÖRSTEL.....	349
Rozay-en-Brie, église Notre-Dame	
Thomas CLOUET.....	369
Saint-Loup-de-Naud, église Saint-Loup	
Éliane VERGNOLLE.....	377
Tournanfy-Graville, château	
Monique CHATENET.....	393
Vaudoy-en-Brie, église Saint-Médard	
Thomas CLOUET.....	411

	PAGES
Vaux-sous-Coulombs, église Saint-Pierre (commune de Coulombs-en-Valois)	
Marie-Hélène DIDIER.....	421
Verdelot, château de Launoy-Renault	
Christian CORVISIER.....	429

FONTENAY-TRÉSIGNY, CHÂTEAU ROYAL ET SAINTE-CHAPELLE DU VIVIER-EN-BRIE

par Christian CORVISIER*

L'histoire et l'identité architecturale du château du Vivier ont connu deux grandes époques, deux réalités successives. La première est celle de la demeure fortifiée, champêtre et rustique, des premiers princes et rois de France de la dynastie Valois, enrichie d'une Sainte-Chapelle. Les édifices déchus ont bien failli disparaître à la fin du XVIII^e siècle, avec la mémoire de cette première époque. Sauvés vers 1825, ils ont été recomposés en belle ruine romantique au sein d'un parc à l'anglaise, seconde identité du lieu, toujours actuelle (fig. 1). L'imagerie pittoresque de la ruine, et la vision réinventée de l'histoire du lieu qui s'y est attachée, ont remplacé l'aspect antérieur de la demeure royale, dont aucun souvenir iconographique ne nous est parvenu ¹.

HISTOIRE

Le vivier qui fit la fortune du site, et détermina le toponyme du château royal au XIV^e siècle, apparaît dans les textes en 1147. À cette date, Guy de Vitry vendait la seigneurie de Tournan, dont le vivier de Vizy était une dépendance, à Guy de Garlande ². Trois membres de la famille de Garlande, influents dynastes d'Île-de-France au XII^e siècle, eurent successivement la charge de sénéchal de France durant le long règne de Louis VI ³. Le lustre de cette famille prolifique et ramifiée était un peu terni au XIII^e siècle, et la branche de Tournan ne possédait pas d'autre château en Brie que Tournan et La Houssaye. Anseau IV de Garlande avait acquis des biens autour du vivier de Vizy et de Fontenay entre 1260 et 1280, mais aucun texte ne fait mention d'une maison seigneuriale associée au vivier à cette époque. Son neveu et héritier Jean vendit, dès 1293, la ville, chastel et chàtellenie de Tournan, comprenant « le lieu que l'on appelle le Vivier » à Pierre de Chambly, chambellan de Philippe le Bel, qui agissait comme prête-nom de Charles de Valois, comte d'Alençon, frère du roi. Sa prise de possession de Tournan ne s'étant pas faite sans difficulté, Charles de Valois acquit d'autres biens aux environs, ou dans des secteurs plus distants de la Brie, comme en 1299 les

terres et manoirs de Villegenard et du Houssoy, vendus par Guillaume des Barres ⁴. En 1311, Philippe le Bel consentait à réunir à la chàtellenie de Tournan la chaussée d'un étang créé près du Vivier, dépendance de la chàtellenie royale de Melun, et, en décembre 1314, il faisait don à son frère des seigneuries de Crécy, Crevecoeur et Coulommiers. Dans l'intervalle, le prince avait acquis des terres près de Chaumes pour créer un étang neuf.

Le château des premiers Valois

C'est à Charles de Valois qu'il faut attribuer la création, probablement *ex nihilo*, d'une résidence au Vivier, dont il choisit le site, isolé dans une vallée boisée, de préférence à ses différentes terres et châteaux de Brie. En 1317, le prince et sa troisième épouse Mahaut de Châtillon, munis de l'autorisation du pape Jean XXII, fondèrent une chapelle dédiée à saint Thomas Becket en leur « maison du Vivier ». L'acte précise « pourverrons audit chapellain et successeurs de souffisant maison pour lui », ce prêtre étant tenu « à faire continuel et perpetuel résidence ou lieu » ⁵. La construction de la demeure princière avait probablement été lancée par Charles de Valois, peu après sa prise de possession du site, vers 1295. Les deux plus anciens actes royaux datés du Vivier par Philippe le Bel remontant à mai 1299, il fallait qu'à cette date existât déjà une demeure digne de recevoir le roi. D'autres chartes datées du Vivier attestent de séjours royaux en novembre 1308, juillet 1309, juin 1310 et mars 1311 ⁶.

Dès 1308, Charles de Valois avait confié la responsabilité des travaux de décoration de trois de ses demeures de campagne, le Vivier-en-Brie, Villers-en-Retz et Le Gué-de-Mauny ⁷, au maître imagier Évrard d'Orléans, mission discontinuée mais stable dont cet artiste conserva la charge durant vingt-six ans. Philippe VI de Valois l'y avait reconduit à la mort de son père en 1325, puis après son accession au trône en 1328 ⁸. Qualifié de peintre dans le texte qui le mentionne à ce propos, Évrard d'Orléans, domicilié à Paris, était également sculpteur, et les seules



Cl. Ch. Corvisier.

Fig. 1 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, ensemble des ruines du château vu du nord-ouest : tours d'angle, courtine, façades du logis et de la chapelle, tour-porte.

œuvres actuellement conservées qui lui soient attribuées relèvent de la statuaire ⁹. Premier artiste connu qualifié de « peintre du roi », il travaillait dès 1304 au décor du palais de la Cité à Paris, pour Philippe le Bel ; sous le règne de Philippe V le Long (1316-1322), il aurait dirigé l'exécution du programme ornemental de ce même palais, tant peinture que sculpture. Il travailla pour la comtesse Mahaut d'Artois dans ses résidences parisiennes, l'hôtel d'Artois et le château de Conflans, mais aussi au château de Hesdin. On ne sait rien de ce qu'il réalisa au Vivier : il n'est pas impossible que la sculpture décorative ou emblématique ait fait partie du programme.

Philippe VI, qui avait fait étape au Vivier la veille de son couronnement à Reims, mais ne réunit ce domaine à la couronne qu'en 1333, y fonda peu après cette date une seconde chapelle dédiée à Saint Louis, probablement dans le même édifice que la chapelle initiale, mais pourvue de son propre desservant.

En 1344, le domaine constitué par la châtellenie de Tournan, Le Vivier et Torcy fut donné par le roi à son fils aîné le dauphin Jean, duc de Normandie. Ayant succédé à son père sur le trône de France six ans plus tard, Jean le Bon disposa à son tour de ce domaine en faveur de son fils le dauphin Charles, lequel accorda un intérêt marqué au château du Vivier dont il conserva la jouissance après son avènement en 1364, réhabilitant son statut de résidence royale.

C'est donc à un second prince nommé Charles de Valois, devenu le grand roi de France Charles V, qu'il appartint de renouveler la demeure créée par son homonyme bisaïeul. Le premier acte de cette renaissance remonte au mois de janvier 1352, date à laquelle le dauphin Charles, qui n'avait que quinze ans, obtint, avec l'appui de son père, la création d'un chapitre dans la chapelle du Vivier, refondée sous le vocable de Notre-Dame, ce qui lui conférait le rang de collégiale, confirmé par le pape Innocent VI. Le chapitre était composé d'un chantre et de quatorze ecclésiastiques dont six chanoines, logés sur place, et dirigés par un trésorier ¹⁰. Cette refondation donna à la rustique maison de campagne princière, une qualité propre à accueillir, dès le mois de février 1352, l'alliance matrimoniale et diplomatique de Jeanne de France, sœur du dauphin, âgée de huit ans, avec Charles II de Navarre, comte d'Évreux. Les fastes de ce mariage assez confidentiel, non relaté par les chroniques du temps, sont documentés par les comptes de l'argenterie de Jean le Bon mentionnant la vaisselle d'argent et les bijoux des « garnisons » du Louvre et de l'hôtel du Temple, acheminés depuis Paris par l'orfèvre Pierre des Barres ¹¹.

En 1359, le dauphin Charles, alors régent du royaume, renforçait l'indépendance du domaine du Vivier en le démembrant de la prévôté de Tournan ¹², et en plaçant le chapitre de la chapelle sous la protection du roi, hors des juridictions intermédiaires. Continuant à l'enrichir par des dons de terres et de fiefs ¹³ après son accession au trône,

Charles V fit aboutir en 1368 un projet qu'il avait dû concevoir bien avant : l'érection de la chapelle-collégiale du Vivier en Sainte-Chapelle, ce qu'autorisa le dépôt d'une croix-reliquaire renfermant un fragment de la vraie croix prélevé sur celui de la Sainte-Chapelle du Palais¹⁴. Avant l'introduction de cette relique, la chapelle du Vivier ne remplissait pas les conditions d'une Sainte-Chapelle¹⁵. Cette circonstance ne doit pas pour autant accréditer l'hypothèse d'une reconstruction de la chapelle à cette date sous sa forme définitive, dont témoigne l'état actuel. Le parti architectural à deux niveaux est beaucoup plus caractéristique des chapelles palatines, y compris celles des palais épiscopaux, que des Saintes-Chapelles, le modèle fondateur du palais de Paris n'ayant guère été suivi sur ce point¹⁶. Seule la refondation de 1352, instituant un chapitre relativement important au Vivier, justifiait une reconstruction complète donnant à l'édifice des dimensions plus monumentales que celles de la chapelle castrale fondée en 1317. L'architecture austère et sobre de l'édifice du Vivier est acceptable pour une chapelle et collégiale castrale fondée par un jeune prince en devenir dans un château isolé considéré comme un palais rustique. Elle serait en revanche anachronique et exagérément dépouillée dans l'hypothèse d'une Sainte-Chapelle royale bâtie à l'époque où Charles V faisait reconstruire le Louvre par son architecte Raymond du Temple, selon une esthétique gothique très ornée.

Si aucune source ne documente la reconstruction matérielle de la chapelle, il n'en subsiste pas davantage pour les autres ouvrages du château dont les caractéristiques architecturales se rapportent au règne de Charles V. Les séjours royaux au Vivier, assez nombreux entre 1367 et 1376, sont attestés par les chartes ou lettres datées du lieu, mais n'apportent aucune information sur le château. Un vers du poète Eustache Deschamps dans une ballade à la mémoire de Charles V porterait pourtant à croire que l'œuvre bâtiesse de ce roi aurait jeté dans l'ombre celle de ses prédécesseurs : « *Le Boys (Vincennes) fonda et le Vivier en Brie* »¹⁷. Les comptes de l'hôtel du roi, au début du règne de Charles VI, renseignent sur l'économie du vivier proprement dit, l'un des « estans le roy » d'Île de France, qui fournissait une partie des carpes de la table royale à Paris, et sur divers séjours et nuitées du roi au château¹⁸.

Suffisamment fortifié et gardé par une petite garnison sous l'autorité d'un grand officier de la couronne anobli, Jean Le Mercier, conseiller de Charles V et de Charles VI, trésorier des Guerres, capitaine des châteaux de Creil et du Vivier-en-Brie, seigneur de Fontenay-en-Brie¹⁹, le château ne semble pas avoir souffert alors des malheurs de la guerre de Cent Ans, à la différence des nombreuses propriétés foncières rurales du chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier. L'état d'abandon et de ruine de ces bâtiments et terres justifia, en 1391, une demande d'aide financière adressée au roi par le trésorier du chapitre, Gilles de Langres. Cette aide, satisfaite, devait aussi servir à alléger la charge que constituait

pour le chapitre l'entretien matériel de la chapelle dans ce contexte de perte de revenus²⁰.

Une tradition ancienne rapportée au début du XVII^e siècle par l'historien Sébastien Rouillard voulait que le roi Charles VI ait « choisi ce lieu pour sa demeure et récréation » et qu'après 1392, durant la partie du règne où il fut sujet à des accès de démence chronique, il ait souvent séjourné au Vivier en résidence surveillée²¹. Très prisée à l'époque romantique, cette tradition semble contredite par l'absence de toute preuve documentaire officielle de séjours et de travaux royaux au Vivier²². Après une période d'occupation de la « maison-forte » du Vivier par une garnison anglaise, entre les années 1440 et la fin de la guerre de Cent Ans (1453), Charles VII y fit de brefs séjours à la fin de sa vie. Les souverains suivants délaissèrent Le Vivier et il semble qu'une partie des appartements fut implicitement abandonnée à l'usage du chapitre. À partir de 1520 environ, et sur une durée d'un siècle, plusieurs membres de la famille de Donon se succédèrent sans discontinuité dans la charge lucrative de trésorier de la Sainte-Chapelle du Vivier, à la manière d'un lignage seigneurial dans son fief. Les pierres tombales actuellement conservées dans la chapelle appartiennent à des membres de cette famille, dont certains ne faisaient pas partie du chapitre, tel Médéric de Donon, - père de deux des chanoines trésoriers, contrôleur des bâtiments du roi depuis le règne de Henri II jusqu'à celui de Henri IV -, qui termina sa vie au Vivier.

Les mœurs du chapitre et l'état des bâtiments étant entrés en décadence au cours du XVII^e siècle, Louis XIV, alerté par son confesseur le père La Chaise, confia en 1694 au conseiller d'État Nicolas de Harlay-Bonneuil une enquête pour préparer la réunion de la Sainte-Chapelle du Vivier à celle de Vincennes. Il en ressortit « que l'édifice de ladite Sainte Chapelle ne répondoit aucunement à la dignité d'une Sainte Chapelle royale, qu'elle était dans un état indécent, située dans un château ruiné, au milieu des bois... »²³, ce qui décida de son transfert définitif. La communauté du Vivier, réduite à quatre chanoines et deux vicaires, dut se déplacer à Vincennes, où avait été apportée la croix-reliquaire de Charles V, un seul prêtre étant maintenu au Vivier, pour le service de la chapelle rétrogradée au titre sacerdotal. La suppression définitive de la chapelle du Vivier, par lettres patentes de Louis XV en 1734 et 1736, semble avoir été la conséquence d'un incendie dont les ruines actuelles conservent la trace, tant dans la chapelle que dans les parties voisines du logis.

Le château ruiné comportait cependant des bâtiments en état, notamment dans sa basse-cour, et demeurait le chef-lieu d'un important domaine foncier exploité, vivier compris. Le chapitre de Vincennes le bailla à ferme avec ses dépendances, en 1774, au sieur Hubant, entrepreneur de maçonnerie, qui s'était engagé à rétablir, reconstruire ou entretenir les bâtiments utiles. Mais le bailleur se démit quatre ans plus tard en faveur du perruquier parisien



Cl. Ch. Corvisier.

Fig. 2 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, détail du plan-terrier de la seigneurie établi en 1785. (Arch. Nat. N IV Seine et Marne 32). 1 : château ceint de fossés en eau, 2 : basse-cour.

Lemaître de Courtigny, qui, à la vente des biens nationaux en 1791, se rendit acquéreur du domaine.

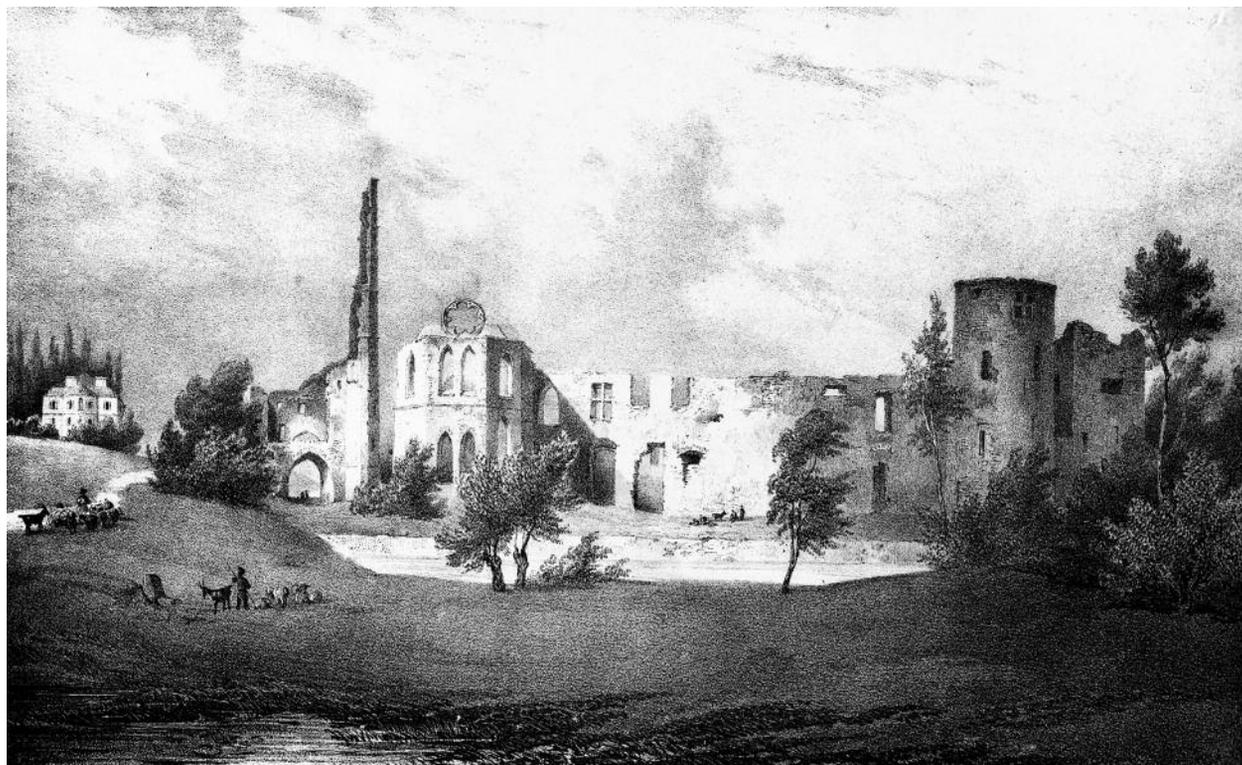
Dans cette période du dernier quart du XVIII^e siècle, la chapelle, privée de son toit et de son plancher depuis l'incendie, reçut une couverture sommaire permettant sa réutilisation au profit de la ferme. Le corps de logis dut être également réutilisé pour le même usage, en recoupant ses volumes intérieurs de plusieurs murs de refends qui n'existaient pas dans l'état d'origine, et qui sont encore figurés sur le plan du château dressé en 1835 par l'architecte Albert Lenoir. Le détail en plan de masse du château et de ses abords, figuré avec précision en 1785 sur un atlas terrier du domaine (fig. 2), permet de constater qu'à cette date, la chapelle et toutes les tours, y compris celles de l'enceinte de la basse-cour, étaient couvertes, ainsi que le logis et les bâtiments adossés sur deux côtés de la basse-cour²⁴. Le détail du château sur le plan d'intendance de la paroisse de Fontenay²⁵, moins précis, confirme l'emprise des couverts. On note la présence d'un édifice, probablement l'ancienne maison du chapitre, entre la chapelle et l'entrée du château. La bonne conservation de la tour-porte d'entrée, jusqu'au début du XIX^e siècle, est confirmée par le témoignage de l'historien Louis Michelin, qui donne une description d'une pièce d'étage de cette tour dans son état en 1804, « parquetée, lambrissée, éclairée du dehors par une grande fenêtre avec balcon, et sur la cour du château par deux croisées, chacune de six carreaux de verre de Bohème »²⁶.

La ruine romantique

Aucun document ne précise les circonstances au cours desquelles le propriétaire du domaine, renonça, après 1791, à l'entretien d'une partie des bâtiments et des murs d'enceinte et préféra les faire démolir pour tirer profit de la vente des matériaux, ne laissant subsister de l'enceinte de la basse-cour qu'un angle adossé de bâtiments. La cession d'un droit exclusif de démolition à un charpentier, moyennant 1 200 francs, est simplement mentionnée rétrospectivement en 1835 dans la première publication monographique à caractère archéologique, ce qui permet de situer ces démolitions vers la décennie 1810 et un peu après. En effet, c'est en 1823 que Nicolas Parquin, avocat renommé du barreau de Paris, se rendit acquéreur du domaine du Vivier pour y aménager une maison de campagne avec parc à l'anglaise, les ruines y tenant le rôle d'une vaste fabrique gothique à la mode du temps. Il fit construire à proximité, sur le coteau, hors de l'ancienne basse-cour, une habitation moderne de plan massé, et, dans la basse-cour même, greffé sur la partie conservée en angle, un bâtiment de commons de plan en hémicycle. En 1827, l'historien jacobin Jacques-Antoine Dulaure fit, le premier, l'éloge de l'œuvre préservatrice de Parquin : « Ami des arts, curieux de notre vieille architecture, il s'est occupé de la conservation de ces restes échappés aux ravages du temps »²⁷. À cette date, l'acquéreur du Vivier avait déjà réalisé des fouilles, et ses aménagements paysagers étaient achevés, comme le montrent les gravures contemporaines (fig. 3). En 1835, il invita les membres de l'Institut historique, récemment fondé, à une visite d'expertise de quelques jours dans sa propriété afin d'étudier les ruines et les objets remarquables trouvés en fouille. Au nombre des douze experts formant la commission désignée pour cette mission comptaient quelques personnalités influentes, au premier rang desquelles le baron Justin Taylor, promoteur, avec Charles Nodier, des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'Ancienne France*, et l'architecte Albert Lenoir, fils de l'inventeur du musée des Monuments Français Alexandre Lenoir, lui-même fondateur du musée du Moyen Âge de l'hôtel de Cluny. Rapporteur de la commission pour la description du château, Lenoir évoque les aménagements de Parquin : les ruines « étaient sur la voie publique, exposées à de fréquentes mutilations. Pour les soustraire plus sûrement aux atteintes du vandalisme, il les renferma dans l'intérieur du parc, en supprimant deux chemins vicinaux, qui furent remplacés au dehors par une longue et dispendieuse chaussée. Les étangs, garnis de joncs et de roseaux, n'étaient plus que de tristes marécages; il les creusa, les resserra, et en même temps [...] reconquit sur les eaux un terrain précieux... »²⁸. Un autre membre de la commission, Achille Jubinal, apporte de son côté quelques précisions supplémentaires sur le traitement fait aux ruines : « Il les dégagedes immondices qui les couvraient, les garantit

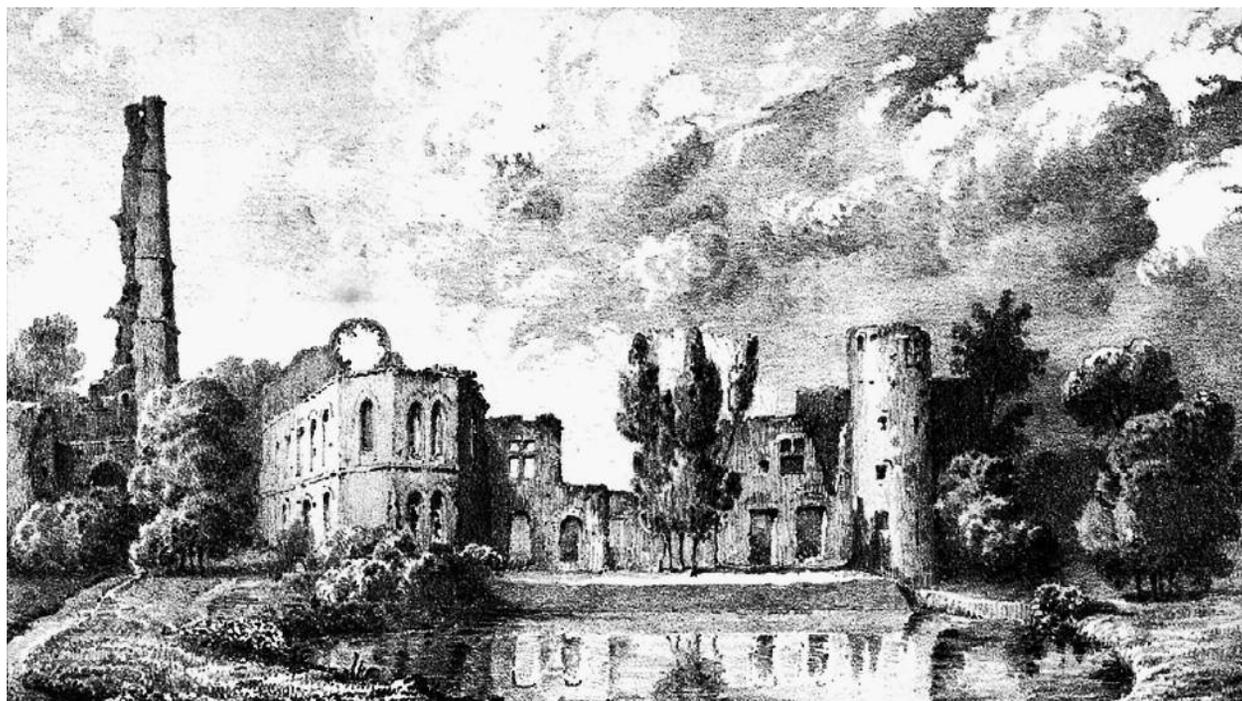
contre les menaces d'éboulements causés par la vétusté ; les restaura, en débouchant les ogives et en abattant l'ignoble toit qui surplombait le sanctuaire depuis longtemps métamorphosé en étable »²⁹. Lenoir leva un plan des ruines, indiquant dans la nef de la chapelle la base d'une double rangée de colonnes « dont des fragments furent trouvés en place lors des fouilles pratiquées », et qui, selon lui, déléstaient « la longue portée des poutres » du plancher intermédiaire. Il mentionne aussi, au centre de la cour, un bassin carré de pierre qui comportait « sans doute » une fontaine, et un autre bassin dans la basse-cour. Du point de vue architectural, les deux découvertes les plus spectaculaires résultant des sondages de Parquin furent l'oubliette en soubassement de la tour d'angle isolée de la basse-cour épargnée par les démolitions, et une grande cave à caveaux latéraux hors de l'enceinte. La première renfermait un squelette humain, et les caves furent considérées comme un sépulcre des « hauts personnages qui mouraient au Vivier », en l'occurrence les comtes de Champagne, que l'historien de la commission de 1835 croyait devoir considérer comme les possesseurs du Vivier au XIII^e siècle. L'archéologie et l'imaginaire romantique demeuraient indissociables à cette époque, marquée de plus par la dominante funéraire du musée des Monuments Français d'Alexandre Lenoir, lieu fondateur d'une vision persistante du Moyen Âge national.

Achille Jubinal consacre un paragraphe, proche de la veine romantique noire de Hugo, à la description de la supposée crypte, en décrivant – et en les comparant aux dioramas de Daguerre – les mises en scène que Parquin se plaisait à y offrir à peu de frais aux visiteurs³⁰. Non moins captivé par l'oubliette et par son hôte macabre, il cite des vers que ce dernier inspira, dans la même veine, à la jeune poétesse Anaïs Ségalas qui avait été reçue au Vivier en 1834³¹. On notera également que l'un des deux artistes qui signa la vue des ruines du Vivier illustrant la publication du rapport des experts de 1835 était Julien-Michel Gué, célèbre créateur de décors de scènes « gothiques » des théâtres parisiens³². Cette vue lithographiée (fig. 4) est intéressante à comparer avec la vue de Christophe Civeton publiée par Dulaure en 1827 et avec celle de Léon-Auguste Asselineau (fig. 3) lithographiée à la même époque dans le recueil *Vues pittoresques des châteaux de France*³³ : on constate que l'état de délabrement du logis du château du Vivier s'était aggravé dans l'intervalle, par la ruine complète de la partie centrale des deux façades, ce que confirme un dessin daté de 1829 (fig. 5) montrant la façade sur cour encore entière, percée de nombreuses baies d'époques diverses. Les soins prodigués par le propriétaire, n'avaient-ils pu empêcher cette destruction, ou au contraire en furent-ils la cause ? On peut soupçonner Parquin, et le paysagiste qui aménagea son parc, d'avoir sacrifié certaines



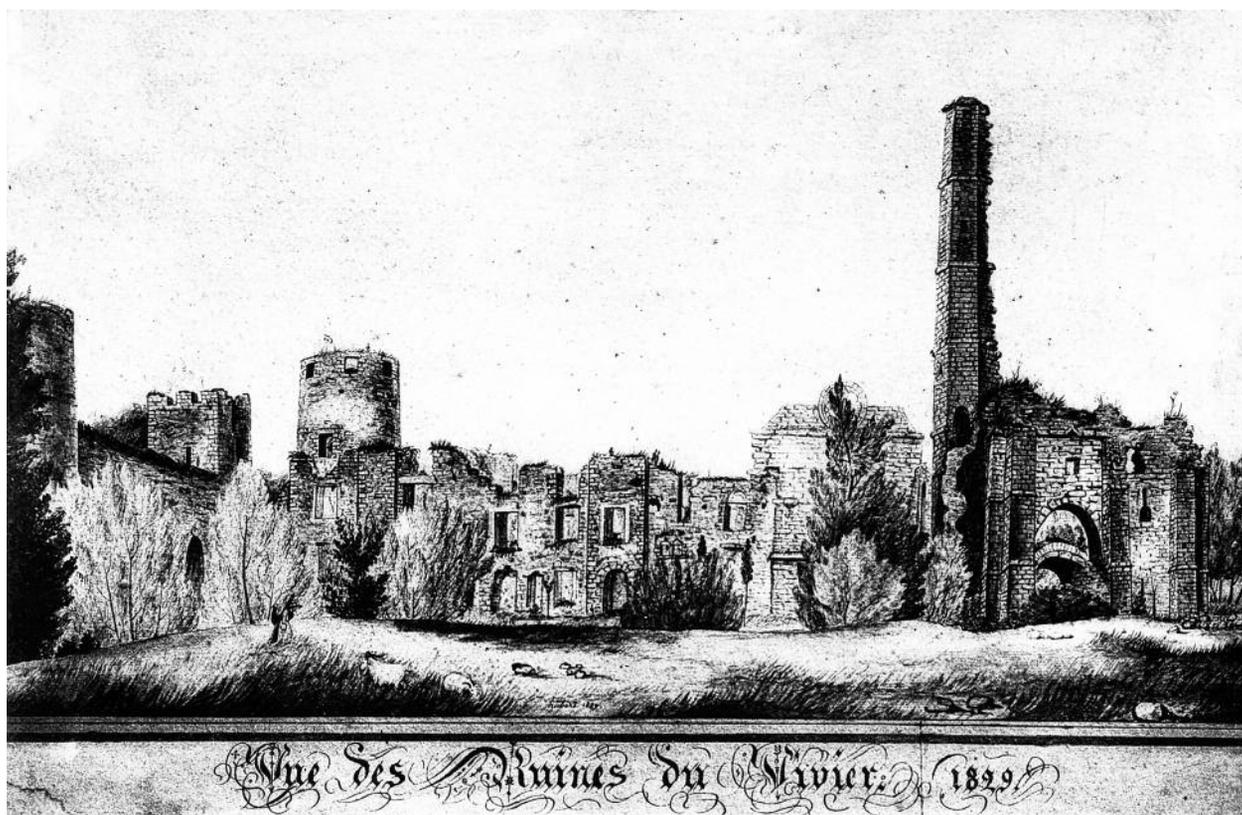
Cl. Ch. Corvisier.

Fig. 3 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, ensemble des ruines vu du sud-est en 1826, dessin de Léon-Auguste Asselineau, lithographié par Charles Motte. À gauche, la maison neuve de Nicolas Parquin.



Cl. Ch. Corvisier.

Fig. 4 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, ensemble des ruines vu du sud-est en 1835, dessin de Julien-Michel Gué, lithographié par Hubert Clerget.



Cl. Ch. Corvisier.

Fig. 5 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, ensemble des ruines vu de l'ouest/nord-ouest en 1829, dessin de Hubert (coll. part.).

parties des ruines dans un souci d'effets pittoresques. L'état actuel montre des percées paysagères offrant des vues sur le parc depuis l'intérieur des ruines, incontestablement liées au programme d'aménagement, opérées d'une part dans l'unique courtine conservée, d'autre part en deux points des murs de la chapelle. Nicolas Parquin avait formé sur place un « cabinet d'antiquités » présentant le mobilier trouvé lors de ses fouilles, monnaies (certaines romaines), objets, fragments de sculptures, que les rapporteurs de la commission de 1835 s'attachèrent à décrire et à dessiner (fig. 6), et qui ne sont plus connus que par ces descriptions³⁴. Avant eux, Dulaure avait décrit sommairement deux têtes provenant de statues, l'une (non recensée en 1835) « d'un roi de France, où se voit une partie du manteau royal, de couleur bleue en dehors, et doublée de rouge, avec des dorures assez bien conservées », l'autre, féminine, couronnée, avec des bandelettes offrant des traces de dorures. Il avait formulé l'hypothèse que ces deux têtes sculptées avaient pu appartenir à des figures de Charles V et de Jeanne de Bourbon qui auraient trouvé place dans la

chapelle³⁵. La sculpture la plus remarquable, dessinée avec soin par Antoine Romagnesi et lithographiée pour la publication de 1836, est une Vierge assise, privée de sa tête et de l'enfant qu'elle tenait sur son genou ; le style de cette œuvre, manifestement destinée à orner la chapelle, la rapporte au XIV^e siècle, mais peut-être pas avant le règne de Charles VI³⁶. La dispersion des fragments sculptés au lendemain de la mort de Nicolas Parquin (1839) et de la vente du domaine, prive de la possibilité d'une nouvelle expertise, qui aurait permis de tenter des rapprochements avec la manière du seul sculpteur attesté au Vivier par les sources, Évrard d'Orléans.

Par la suite, les propriétaires successifs du château du Vivier figèrent la ruine romantique et le parc à l'anglaise. La seule retouche fut, sous le second Empire, la restauration de la tour circulaire attenant à l'ancien logis, avec mise en place d'un toit en poivrière couvert d'ardoises et rétablissement des étages et des escaliers. Le domaine, renommé Le Vivier-les-Ruines, appartenait alors au diplomate Gabriel Raymond-Sabatier, consul général de France à Alexandrie³⁷.

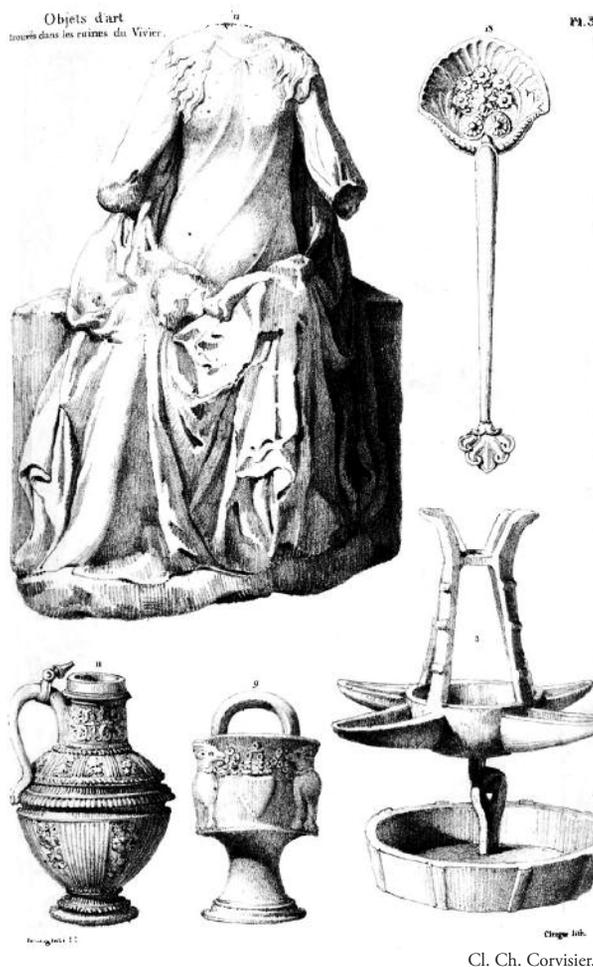


Fig. 6 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, Vierge assise et autres, objets trouvés lors des fouilles de Nicolas Parquin, dessin d'Antoine Romagnesi, lithographié par Hubert Clerget, 1835.

ARCHITECTURE

Établi dans un fond de vallée, sur un terrain en très faible déclivité, le château était directement adossé du côté sud-est, opposé à l'entrée, à l'étang auquel il doit son nom, aujourd'hui en majeure partie asséché. Le détail du plan-terrier de 1785 (fig. 2) renseigne utilement sur les dispositions d'ensemble du château et surtout sur celles de la basse-cour, dont l'enceinte ne subsiste qu'en très faible partie, sans qu'aucune substruction des portions disparues demeure perceptible. Ces dispositions en plan résultent de deux à trois campagnes de construction bien distinctes, conduites en moins d'un siècle, entre 1294 et 1380 environ. Il n'existe aucun vestige d'une improbable maison-forte antérieure, et les remaniements postérieurs n'ont pas affecté le parti général du XIV^e siècle. Le château proprement dit est délimité par une petite enceinte de plan irrégulier, grossièrement quadrangulaire, jadis entièrement ceinte d'un fossé inondé. Il est inscrit en enclave dans l'angle oriental de l'enceinte d'une basse-cour de plan quadrangulaire imparfaitement orthogonal, dont le fossé n'était vraisemblablement pas en eau³⁸.

L'enceinte de la basse-cour

Sans doute mise en place lors de la campagne de construction initiale de Charles de Valois, cette enceinte extérieure reprenait les poncifs de l'architecture militaire philippienne, avec tours circulaires aux angles (celles qui bornaient le front latéral sud subsistent encore) et tours semi-circulaires jalonnant le développement de deux au moins des quatre fronts rectilignes. Sur le front d'entrée ouest, le plus long, face au coteau, deux de ces tours



Cl. Ch. Corvisier.

Fig. 7 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, enceinte de la basse-cour, tour carrée du front d'entrée et tour d'angle sud-ouest.

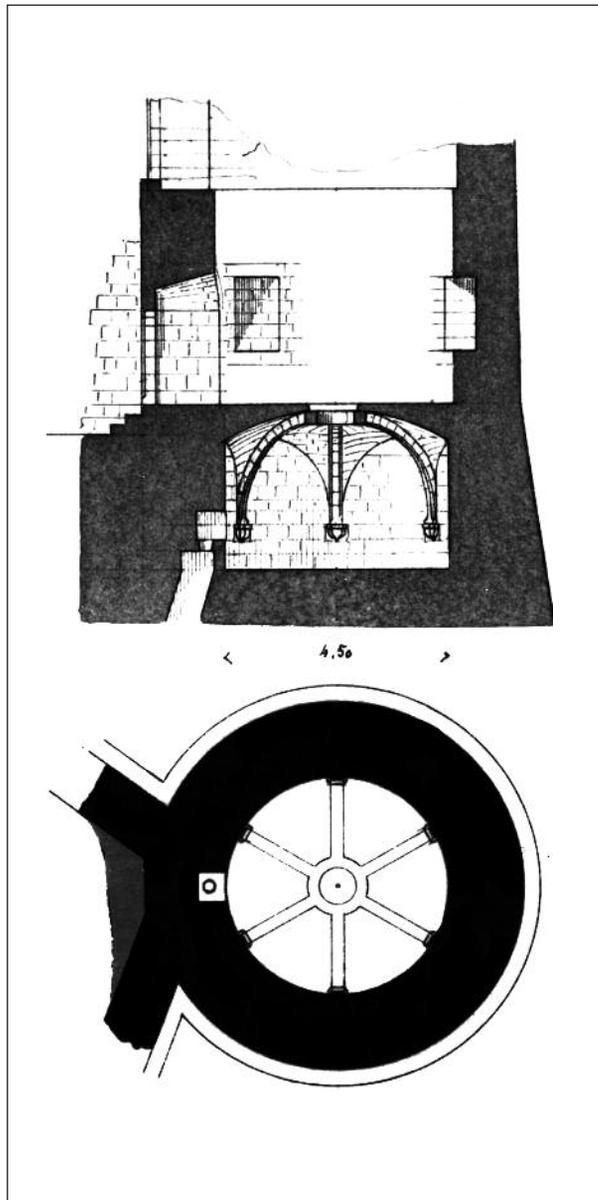
intermédiaires encadraient la porte, selon la formule la plus classique au XIII^e siècle, mais sans former un véritable châtelet d'entrée, faute d'un corps de salle augmentant la profondeur vers l'intérieur de la basse-cour³⁹. L'une des tours intermédiaires de ce front, entre l'ouvrage d'entrée et la tour d'angle sud-ouest encore existante, est également conservée : elle adopte un plan carré, et le plan-terrier de 1785 montre qu'elle était la seule dans ce cas parmi les sept tours de flanquement alors encore en place sur l'enceinte de la basse cour. Les tours de plan quadrangulaire sont peu représentatives de la norme philippienne très largement diffusée au cours du XIII^e siècle, mais elles sont assez bien représentées dans les ouvrages de l'enceinte urbaine du Châtel de Provins attribuables à la maîtrise d'œuvre royale de Philippe le Bel, après 1285.

Les trois tours encore en place sont classiquement pourvues d'une embase talutée, et parementées en carreaux de grès, ce parement étant panaché dans la partie verticale, de façon plus ou moins affirmée d'une tour à l'autre, d'un blocage de meulière, formant un damier irrégulier (fig. 7). Elles comportaient chacune deux niveaux ou chambres de tir à archères, séparés par un plancher. Seule la tour d'angle sud-est comporte en outre une chambre voûtée d'ogives en soubassement, accessible par une ouverture circulaire zénithale imposant à la clef de voûte une forme annulaire.

Les six ogives, de section carrée à arêtes abattues, partant de culots polygonaux convergent sur cette clef annulaire (fig. 8). La vocation carcérale de cette chambre basse de 4,50 m de diamètre, sans prise de jour – la fameuse oubliette retrouvée vers 1825 – ne fait aucun doute, du fait de la présence d'un cabinet de latrines incorporé dans la masse murale⁴⁰. Ruinée, mais non remaniée, à la différence des deux autres tours encore couvertes de l'enceinte de la basse-cour, cette tour d'angle aujourd'hui isolée (fig.9) se prête mieux qu'elles à l'examen archéologique. Les trois archères de sa première chambre de tir, deux flanquantes, une axiale, ont un ébrasement assez large couvert de dalles de grès épaisses, et leur fente est inadaptée au tir fichant. L'encadrement de la porte d'entrée, chanfreiné, à linteau sur coussinets, est surmonté à l'extérieur d'un arc de décharge, indépendant de l'arrière-voûture. Le premier étage est dérasé, à l'exception des jambages d'une porte, superposée à la porte d'entrée, qui permettait de communiquer avec le chemin de ronde d'arase des courtines. Reste aussi le départ d'un passage mural coudé qui devait desservir une logette de latrines. Cet étage était distribué par le chemin de ronde, et ne communiquait au mieux avec la première chambre de tir que par une trappe dans le plancher. L'ensemble des aménagements réédite les formes en usage depuis le début du XIII^e siècle, avec quelques variantes plus modernes

(arrière-voussure en berceau segmentaire, archères sans plongée).

Complètement réaménagées intérieurement et pourvues au dehors de percements tardifs, certains récents, les deux autres tours (fig. 7) conservent toutefois des restes, murés ou mutilés, des archères de leur second niveau de tir, analogues à celles de la tour de l'oubliette par la hauteur de leur fente. On doit noter que la tour carrée, en forte saillie sur la courtine, comportait deux archères dans ses flancs, et ce apparemment à ses deux niveaux de tir, tandis que son mur de face n'en conserve pas trace et pourrait avoir été aveugle. Cette tour paraît avoir été moins haute d'un étage



Cl. Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine.

Fig. 8 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, enceinte de la basse-cour, tour d'angle sud-est dite de l'oubliette, plan et coupe, détail d'une planche de dessins de Denis Darcy, 1875.



Cl. Ch. Corvisier.

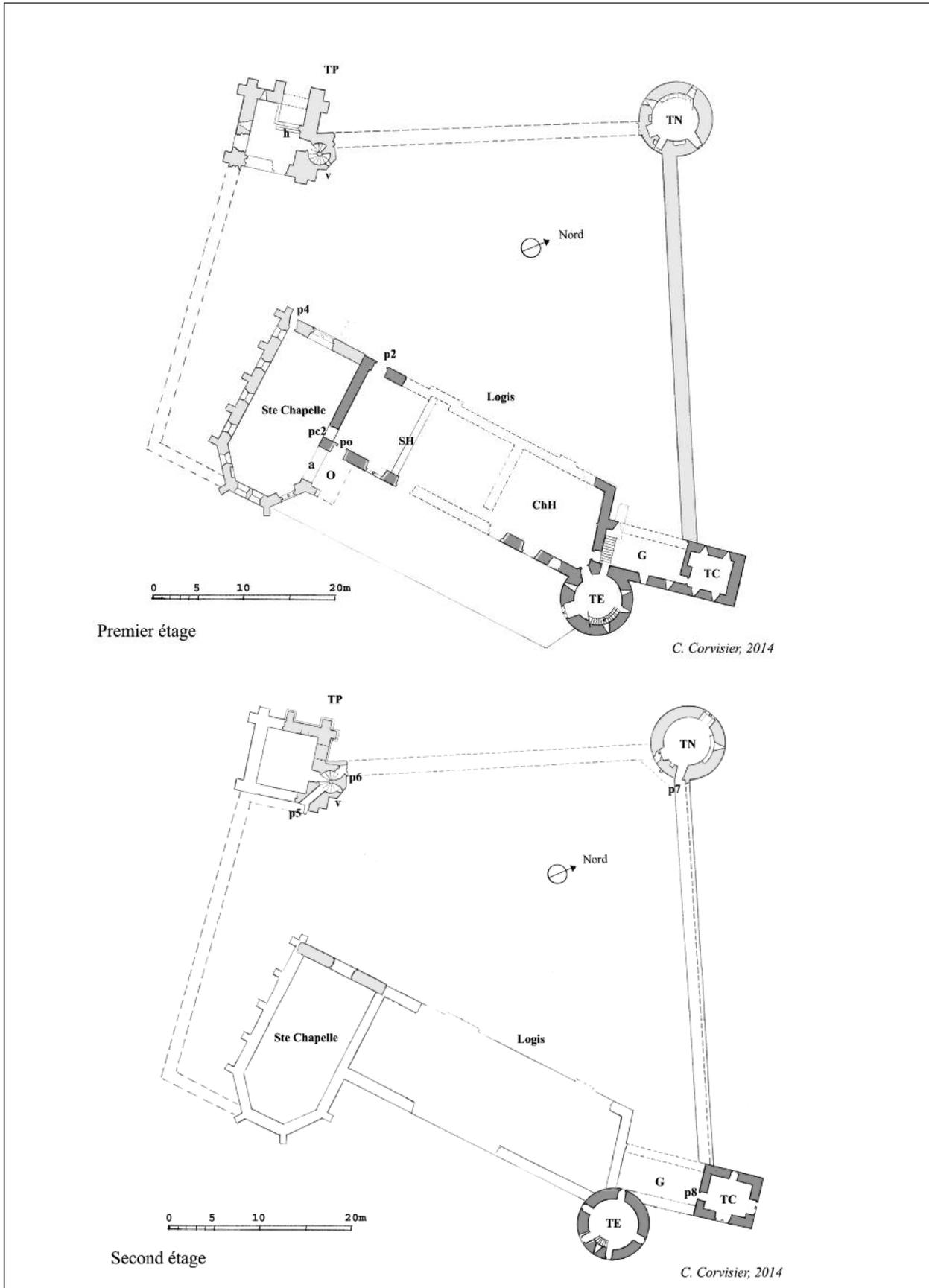
Fig. 9 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, enceinte de la basse-cour, tour d'angle sud-est dite de l'oubliette, flanc gauche à archère, mur de gorge avec porte et arrachements des courtines.

dans son état primitif⁴¹. À l'étage de la tour d'angle sud-ouest, la chambre de tir prenait jour par deux petites fenêtres alternant avec les archères. D'après les arrachements partant de la gorge des tours, la courtine du front d'entrée ouest semble avoir été plus haute que celle du front sud. Les deux autres fronts de l'enceinte de la basse-cour, dans l'état achevé du XIV^e siècle, s'interrompaient au droit de la contrescarpe du fossé du château. Celui de l'est, face au vivier, comportait peut-être une tour de flanquement intermédiaire, mais dans l'état des lieux documenté par le plan-terrier de 1785, il est recoupé par une chaussée sans doute créée à l'époque classique, qui traversait à la fois l'étang et la basse-cour, en passant entre les deux tours de l'ouvrage d'entrée du front ouest. Quant au mur du front nord, il n'est documenté que par ce même plan de 1785, qui le montre dans un état remanié, sans tour d'angle ni tour intermédiaire. Il n'est pas impossible que cet état témoigne d'une reconstruction, et que le mur primitif ait été implanté plus au nord, ce qui aurait placé l'ouvrage d'entrée en position moins décentrée dans le front ouest.

Les bâtiments actuels adossés aux restes l'enceinte (fig. 7), remaniés à plusieurs reprises avant et après 1785 et augmentés du commun en hémicycle de 1825-1830 – probablement des écuries –, ne conservent aucun vestige médiéval.

Le château, plan et chronologie

L'aspect pittoresque et romantique des ruines, en partie composé artificiellement vers 1825-1830, n'entrave pas leur lecture archéologique : la véritable difficulté est posée par le caractère assez irrationnel de la géométrie du plan, dans l'ensemble et dans les détails (fig. 10)⁴². L'enceinte du château forme un quadrilatère très irrégulier, renfermant une



(TE) implantée à l'angle est du logis, et la rupture d'axe entre cet élément annexe et le logis (fig. 11), ont suggéré l'hypothèse d'une plus grande ancienneté de la tour carrée et de sa galerie de raccord, supposées reliques d'un premier château, conservées et incorporées au programme du château royal. Cette hypothèse est infirmée par la parfaite unité de mise en œuvre des parements et des maçonneries de l'ensemble, sans aucune liaison verticale. D'autre part, l'ensemble de la tour carrée et de la galerie qu'elle termine n'est pratiquement percé que d'archères et aurait été beaucoup trop exigü (3,60 m de large dans œuvre) pour un corps d'habitation.

En revanche, la liaison a posteriori de la courtine nord/nord-est du château (TN-TC) au flanc gauche de la tour carrée (TC) est évidente sur toute l'élévation de cette courtine conservée, comme l'est une autre liaison, à l'extrémité opposée de l'ensemble résidentiel, celle des murs de la chapelle au mur-pignon sud-ouest du logis, intégré dans le mur gouttereau de la nef. Ces observations établissant la chronologie de deux à trois campagnes de construction autorisent à proposer l'attribution du logis et de ses tours et annexes (TE, G, TC) au château de Charles de Valois, vers 1300. En revanche, la chapelle et l'enceinte, avec les courtines et les tours du front d'entrée, dont la tour-porte (TP, TN), sont des ouvrages de Charles V, au sein desquels il faut distinguer deux étapes, l'une vers 1352, alors qu'il n'était que Dauphin de France, l'autre après 1364. La terrasse adossée à la façade extérieure du logis, plutôt terrasse d'agrément que fausse braie défensive, mettant à distance le fossé, est également un ajout contemporain de la chapelle voire postérieur.

Les élévations murales des parties les plus anciennes comportent un talus maçonné analogue à celui des tours de la basse-cour. Présent à la base de la façade extérieure du logis, il enveloppe celle de la tour circulaire (TE), mais aussi celle des trois côtés de l'ouvrage annexe à tour carrée (G-TC). Ce talus se continue enfin sur le mur-pignon nord-est du logis, avant de s'amortir peu après l'angle formé par le raccord du mur-pignon à la façade sur cour. D'autre part, on observe que la tour circulaire est équipée, sur deux niveaux, d'archères flanquantes prenant en enfilade la façade du logis, archères devenues inutiles après la construction du chevet de la chapelle, en forte saillie sur cette façade, et de la terrasse. Dans la même logique d'évolution du programme, on note la présence d'archères dans le mur ouest/nord-ouest (détruit mais conservant ses amorces) de la partie de l'annexe formant galerie (G), ces archères étant également devenues inutiles lorsque ce mur fut inclus dans la cour du château par la mise en place de la courtine (TN-TC). On peut en conclure que, dans l'état des lieux créé pour Charles de Valois, les élévations du logis et annexes défensives comportant une embase talutée dominaient directement le fossé, l'annexe allongée à tour carrée (G-TC) étant entièrement en saillie hors œuvre dans ce fossé. La

construction de la courtine nord/nord-est sous Charles V a limité cette saillie flanquante à celle de la seule tour carrée, qui fit dès lors pendant à la nouvelle tour circulaire nord/nord-ouest (TN).

Avant la construction de la courtine entre ces deux tours, la cour du château de Charles de Valois se refermait donc, du côté nord-est, 8 m en retrait de cette muraille, enclose par une courtine antérieure (Ct1) qui partait directement de l'angle nord du logis vers l'ouest/nord-ouest, pour se prolonger dans le front nord de l'enceinte de la basse-cour. La cour de la résidence n'était probablement séparée alors de la basse-cour qui l'abritait que par une simple clôture non défensive, le retranchement fossoyé et fortifié du château définitif, avec ses trois courtines, sa tour-porte (TP) et sa tour d'angle (TN), ayant été intégralement créé sous Charles V⁴³.

On peut préciser en outre, après vérification de l'axe de la courtine sud-est de la basse-cour, face à l'étang, à partir de son amorce au flanc de la tour de l'oubliette, que le logis a toujours été en saillie sur l'alignement de cette courtine, formant une avancée sur le fossé et sur l'étang. À cet égard, on ignore si la séparation en forme de digue, indiquée au XVIII^e siècle entre le fossé est/sud-est et l'étang avait été mise en place sous Charles V, lors de la création du fossé inondable du château, ou postérieurement.

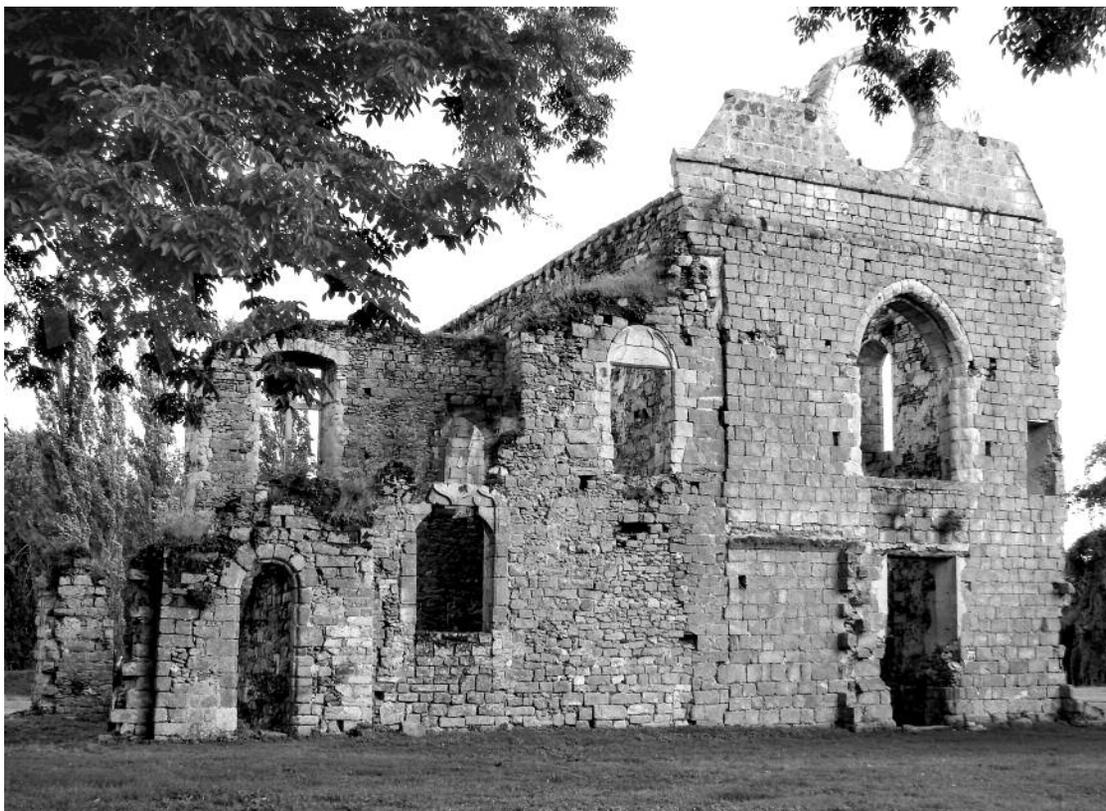
Le logis et ses annexes

Selon une disposition très habituelle et assez élémentaire, le corps de logis était divisé à l'origine, au rez-de-chaussée et à l'étage, par un unique mur de refend séparant la salle, de plan rectangulaire (17,50 m x 9 m dans œuvre), de la chambre, de plan trapézoïdal (10 à 12 m x 9 m). Cette dernière, du côté de l'angle est du château, communiquait avec la tour circulaire (TE) et avec l'annexe (G) à tour carrée, tandis que la salle confinait à la chapelle, avec laquelle elle communiquait. Dans son état final, la salle basse (SB) est accessible de plain-pied par une porte (p1) ménagée dans un avant-corps, au milieu de sa façade sur cour (fig. 12, fig. 5). Couverte d'un arc en plein cintre mouluré de facture assez rustique, cette porte a été repercée après coup à cet emplacement, comme le montrent les reprises de parement, probablement au XV^e siècle, en phase avec la construction d'un mur de refend encore en place divisant l'ancienne salle basse en deux pièces. La porte primitive (p1') se trouvait à l'extrémité de la façade, près de l'angle ouest de la salle : elle a été condamnée par murage après dépose des pierres de taille et des claveaux de son encadrement, ce que révèlent des traces ténues dans les reprises de maçonnerie régnant à cet emplacement dans la façade. L'avant-corps sur cour inscrit vers l'intérieur un renforcement rectangulaire, qui n'était autre que la cheminée de la salle, logiquement placée au milieu d'un grand côté, et condamnée par la percée de la porte (p1). À l'étage, la porte d'origine de la salle haute (p2),



Cl. Ch. Corvisier.

Fig. 11 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, ensemble des ruines vu de l'est/nord-est, chevet de la chapelle, tour est et tour carrée, courtine nord et tour d'angle nord-ouest.



Cl. Ch. Corvisier.

Fig. 12 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, ruines de la salle du logis et façade de la chapelle, vue de la cour.



Cl. Ch. Corvisier.

Fig. 13 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, intérieur de la chapelle, à son point de raccord avec le logis, portes de communications, fenêtre basse, grande arcade et porte de l'oratoire.

large de 1,30 m, superposée à celle (p1') de la salle basse, est la seule baie encore en place dans les ruines de la salle, qui n'ait pas été refaite sous Charles V ou sous Charles VII. Son encadrement, en pierre calcaire blanche contrastant avec le grès, est couvert d'un tympan en deux assises, sans arc d'encadrement, délardé d'un motif en trilobe avec écoinçons ; les jambages comportent deux petits coussinets ⁴⁴. On accédait à cette porte par un degré extérieur à rampe droite, adossé ou perpendiculaire à la façade, dont ne reste aucune trace. La cheminée de cette salle haute était superposée à celle de la salle basse, inscrite dans l'avant-corps présent à l'étage de la façade, comme le montre le dessin de 1829 ⁴⁵ (fig. 5). La salle prenait jour, aux deux niveaux, par trois à quatre travées de fenêtres à croisées de pierre, percées à peu près en vis-à-vis dans les deux façades. Les vestiges qui en subsistent, dont une croisée complète en calcaire blanc à l'étage, et le linteau d'une autre au rez-de-chaussée, côté cour, incisé de deux arceaux en accolade écussonnés ⁴⁶, permettent de conclure qu'elles avaient été refaites au XV^e siècle, probablement sous Charles VII. On observe que l'insertion des fenêtres du rez-de-chaussée dans le mur de façade extérieur a imposé la retaile partielle de l'ancien talus, pour obtenir un plan vertical, ce qui tend à prouver que dans son état du XIV^e siècle, cette façade extérieure n'avait pas de grandes fenêtres à ce niveau. Elle fut en revanche percée, après la création de la terrasse qui la borde, sous Charles V, d'une porte de communication avec cette terrasse ⁴⁷.

Les deux niveaux de salle communiquaient de plain-pied avec ceux de la chapelle de 1352 par une porte percée à cet effet au ras de son angle sud dans le mur-pignon formant partie du mur de la nef (fig. 13). Celle du rez-de-chaussée (pc1), couverte d'un arc segmentaire, est en bon état, et conserve dans son tympan intérieur, sous l'arrière-voussure, un enduit au plâtre avec motif quadrilobé d'âge incertain. Celle de l'étage (pc2) est ruinée, dépecée. Elle avait été condamnée par murage, peut-être dès le XV^e ou le XVI^e siècle, comme le montre la maçonnerie soignée qui en obture encore la partie basse, remaniement qui fut sans doute réalisé à la suite de la percée contemporaine d'une petite porte (p4) au même niveau, dans la façade d'entrée de la chapelle, près de l'angle ouest (fig. 12). Cette porte permettrait aux membres du chapitre d'accéder à la chapelle haute, depuis un bâtiment qui leur était réservé à proximité, par l'intermédiaire d'une coursive en bois, sans devoir passer par la salle haute du logis.

Toujours dans la salle haute (SH) une autre porte plus large (po), contiguë à celle donnant sur la chapelle haute, est ménagée dans la façade extérieure, en vis-à-vis de la porte d'entrée (p2). Elle communiquait avec un oratoire hors-œuvre (O), à l'usage du roi et de ses proches, bâti à pans de bois dans l'angle rentrant de la façade et du mur de la travée droite du chœur de la chapelle. La grande arcade brisée (a) qui, au même niveau, ajoure entièrement ce mur, ouvrait l'oratoire sur le chœur et était, selon l'usage habituel, garnie d'un remplage ou cloison à claire-voie, en menuiserie ou en pierre, dispositif permettant au roi d'assister depuis son oratoire aux offices de la chapelle haute ⁴⁸.

Les deux étages de chambre du logis sont très ruinés, mais on y constate, dans la façade extérieure, la présence de deux travées de fenêtres également refaites au XV^e siècle, et, au rez-de-chaussée (ChB), les restes d'une cheminée, adossée au mur-pignon biais, et non centrée sur ce mur. À l'angle aigu est de cette chambre, s'ouvrent, aux deux niveaux, deux portes contiguës, l'une donnant accès à la tour circulaire flanquante (TE), l'autre à la galerie à archères (G) prolongée



Cl. Ch. Corvisier.

Fig. 14 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, intérieur de la tour circulaire est au premier étage, escalier et fenêtre.

par la tour carrée (TC). L'encadrement de ces quatre portes est identique à celui de la porte de la tour de l'oubliette, avec linteau sur coussinets, arc de décharge et arrière-voussure segmentaire, et on constate, au rez-de-chaussée, les traces cicatrisées d'un mur perpendiculaire au mur-pignon, qui devait délimiter un sas devant les portes dans l'angle de la chambre. Le dessin de 1829 (fig. 5) montre que la partie de la façade sur cour correspondant à la chambre comportait un massif saillant comparable à celui de la partie de la salle, auquel devait s'adosser intérieurement la cheminée de la chambre d'étage.

Malgré son lien direct avec le logis, la **tour circulaire** (TE) n'abritait, dans son état d'origine, que des chambres principalement défensives, à archères ; seule celle du premier étage comportant en outre une fenêtre assez large à jour carré que divisait un meneau sous linteau monolithique délesté par un arc de décharge. À la différence de celles de la basse-cour, cette tour comporte un escalier en pierre reliant les étages entre eux. Le diamètre de 8 m hors œuvre et surtout l'épaisseur murale de 1,60 m ne suffisaient pas pour incorporer un escalier, rampant ou en vis, dans la masse du mur : le parti choisi, plus rare, est celui d'une volée tournante continue dont les marches sont enchâssées dans la paroi circulaire intérieure de la tour, à demi en saillie, à demi portant sur une retraite d'épaisseur de cette paroi (fig. 14). Cet escalier s'amorçait au rez-de-chaussée, où il a été supprimé lors de l'établissement d'une voûte basse, au XIX^e siècle, tandis que son prolongement à partir du premier étage a été restauré dans les années 1860⁴⁹. Plusieurs des archères de la tour sont échelonnées sur la montée de cet escalier. L'état premier de la tour ne comportait que trois niveaux, le troisième étant un étage de couronnement à créneaux espacés, couverts de linteaux. Cinq de ces créneaux subsistent, remaniés (linteau surhaussé), l'un d'eux a été remplacé par une porte. Le quatrième niveau a été ajouté en surélévation sous Charles V ; il comporte à la fois des créneaux, plus nombreux et plus rapprochés, et une grande fenêtre à croisée de pierre refaite à neuf vers 1860 (fig. 11), sans doute à l'identique de celle en place, visible sur les gravures antérieures à la restauration. On notera que la mise en œuvre des parements dans cette partie supérieure comporte une plus grande densité de blocage de meulière, en proportion des carreaux de grès, caractéristique que l'on retrouve à la tour d'angle nord/nord-ouest, entièrement bâtie sous Charles V.

La **tour carrée** (TC) comporte elle aussi quatre niveaux, le dernier très ruiné et écrêté ayant aussi été ajouté en surélévation simultanément à celui de la tour ronde⁵⁰. On note la présence de deux archères par flanc⁵¹, et leur absence dans le mur de face, comme pour la tour carrée du front d'entrée de la basse-cour. Plus petite et plus fruste que la tour ronde, cette tour ne comportait ni escalier ni fenêtre. Celles du troisième niveau, que divisait un meneau de pierre (fig. 11), ont été percées sous Charles V à la place de deux

des quatre créneaux d'origine, sans arc de décharge. Les mêmes fenêtres existaient au quatrième niveau. Cette tour carrée a été occupée tardivement (XVI^e-XVII^e siècle), ce dont témoignent des enduits muraux au plâtre et le reste des cheminées modernes creusées dans le mur de gorge.

Élevé d'un étage sur rez-de-chaussée seulement, comme le logis, le **corps de galerie** (G) ne distribuait que les deux premiers niveaux de la tour carrée (TC). Son rez-de-chaussée semble n'avoir été percé que d'archères, comme celui de la tour ; la porte de communication de plain-pied dans le mur de gorge de la tour est moderne⁵². Les dispositions de l'étage étaient plus compliquées : dans le mur côté cour, détruit de



Cl. Ch. Corvisier.

Fig. 15 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, élévation de la tour carrée, mur de gorge vu des ruines du corps de galerie ; à gauche, collage de la courtine nord.

longue date, une porte dont un piédroit subsiste était ménagée au ras du mur de gorge de la tour (fig. 15). Condamnée dès le règne de Charles V par l'adossement de la courtine, cette porte ouvrait auparavant en tribune au-dessus du fossé, et devait donner accès à un édicule en encorbellement, probablement en bois, limité en largeur par la présence d'archères de part et d'autre. La porte d'accès à la tour carrée, en vis-à-vis de celle communiquant avec la chambre du logis (ChH), est couverte d'un linteau sous arc de décharge logiquement au même niveau que celui de cette dernière porte, mais son seuil est démesurément rabaisé, ses jambages et la feuillure destinée au vantail se prolongeant sans discontinuité très au-dessous du niveau du plancher, ce qui donne à cette baie une hauteur aberrante de près de 4 m, pour une largeur normale. Cette anomalie ne semble pas due à un remaniement, et on observe qu'une partie limitée du volume du rez-de-chaussée de la galerie, du côté de la tour carrée, était entresolé, ce que prouve la présence d'une archère à fente courte (actuellement murée) dans le mur donnant sur le fossé, au-dessus de l'archère du rez-de-chaussée proprement dit. On peut en conclure que la partie inférieure de la baie au seuil rabaisé servait de porte de

communication de l'entresol avec le rez-de-chaussée de la tour, dans lequel il fallait redescendre par un degré de quelques marches.

L'utilité du corps de galerie (G) et de la tour carrée (TC) comme annexe hors-œuvre du logis est aussi difficile à expliquer que les particularités distributives constatées. La fonction défensive ne saurait en justifier la mise en place et l'organisation, puisque la tour circulaire (TE) à elle seule aurait suffi à assurer le flanquement des deux fronts dont elle occupait l'angle, avant la création de la courtine (TN-TC) sous Charles V. On serait tenté de lui attribuer un usage lié à l'hygiène, en supposant que des cabinets de latrines pouvaient y être aménagés, comme c'était le cas dans la tour-beffroi carrée du château de Nemours, reliée au donjon-logis par une galerie⁵³.

Le mur de gorge de la tour carrée est percée d'une autre porte, au niveau 3 (p8) : elle s'ouvrait au-dessus du toit de la galerie (G), et avait été créée lors de la construction de la nouvelle courtine, à la place d'un créneau, pour permettre une communication de ce niveau de la tour avec le chemin de ronde, par l'intermédiaire d'un court segment de coursive en encorbellement. Ce parti de coursive en bois assurant la



Cl. Ch. Corvisier.

Fig. 16 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, ensemble des ruines vu du sud / sud-est, chapelle, façade extérieure du logis et terrasse, tour est.



Cl. Ch. Corvisier.

Fig. 17 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, la chapelle du côté attenant au logis : chevet, emplacement de l'oratoire hors-oeuvre à l'étage, rose, ruines des salles du logis.

continuité du chemin de ronde d'arase des courtines existait aussi à la gorge de la tour d'angle nord/nord-ouest (TN) et à celle de la tour-porte (TP), où il permettait de ne pas imposer la traversée des chambres d'étage des tours par une circulation défensive. Il s'agit donc d'une des caractéristiques de la campagne menée pendant le règne de Charles V.

La Sainte-Chapelle

Les murs de la chapelle du Vivier, revêtus au dehors d'un parement en moyen appareil de grès couronné par une corniche à modillons des plus rudimentaires (fig. 16), se greffent directement, par la façade et par la travée droite du chœur, sur le mur-pignon du logis⁵⁴, dont les pierres de taille d'encoignure demeurent visibles, formant une liaison verticale, tant au raccord à la façade du logis que dans le parement intérieur de la chapelle (fig. 13), aujourd'hui entièrement dépouillé de son enduit⁵⁵. La partie droite du vaisseau, large dans œuvre de 9 m, comme la salle du logis, et longue de 14,50 m, est divisée en quatre travées par le rythme des contreforts, étroits et peu saillants, qui scandent le mur gouttereau opposé au logis. Chaque travée comporte, aux deux niveaux, une fenêtre assez étroite, sans remplage,

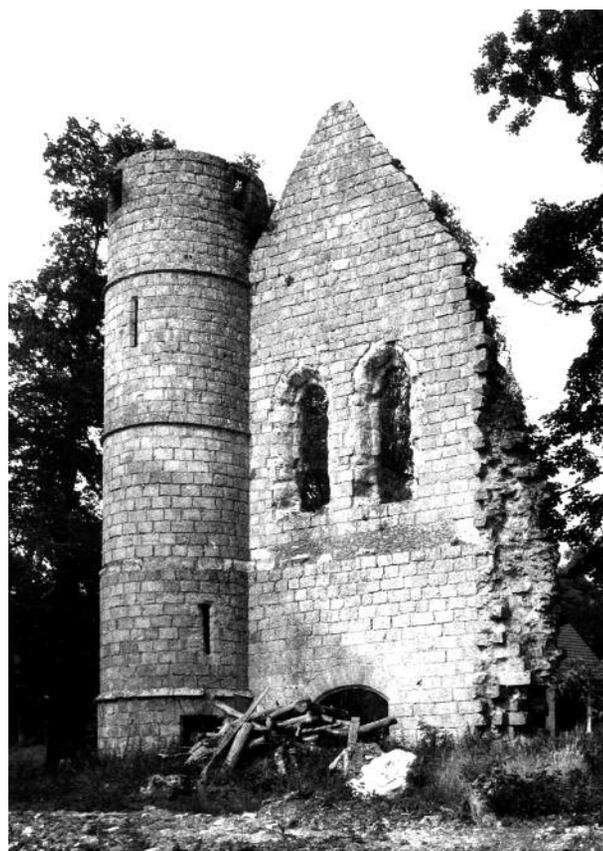
couverte d'un arc légèrement brisé, dont l'ébrasement, est identique au-dedans et au-dehors. Celles de la chapelle basse sont plus courtes, leur appui partant de plus haut au-dessus du sol intérieur. Seule la quatrième travée, soit la travée droite du chœur, complétant les trois pans formant abside, se détache hors œuvre du logis (fig. 17) : c'est à l'étage de cette travée et sur toute sa largeur, que s'ouvre la grande arcade de l'oratoire royal. Les trois pans d'abside, plus larges que les travées droites, accueillent des baies irrégulières dans leur forme et leur répartition. Le pan central reprend le modèle des fenêtres des travées droites, dans une variante géminée. Le pan de droite (vu de l'intérieur), qui accueille les niches-crédence, est aveugle au rez-de-chaussée, percée d'une fenêtre ordinaire à l'étage. Le pan de gauche, qui fait face à l'est (l'axe du vaisseau ne respectant pas l'orientation liturgique), est percé d'une fenêtre plus grande, qui abritait un remplage à deux lancettes trilobées sommées d'une rose polylobée. Seule la fenêtre de la chapelle haute conserve des vestiges de son réseau, celle du rez-de-chaussée, qui était plus petite et avait été murée, a été reperçée grossièrement en abaissant son appui vers 1825. À l'extérieur, le contrefort intermédiaire entre ce pan et celui de la travée droite, à laquelle s'adossait l'oratoire, forme une grosse console à

quatre ressauts sur laquelle s'appuyait une sablière de plancher de cet oratoire, dans l'axe du contrefort ; elle joignait une deuxième sablière en retour d'angle droit, à la rencontre des deux murs à pans de bois de l'oratoire. Cet angle de l'oratoire en porte-à-faux reposait nécessairement sur un pilier libre en pierre, fondé dans le terre-plein de la terrasse. Quelques traces d'appui au mur du logis montrent que l'oratoire était large de plus de 2,50 m dans œuvre, pour 4,30 m de long ⁵⁶. Dans l'axe du chœur, aux deux niveaux de la chapelle, une statue était adossée au pilier central des fenêtres jumelles, ce dont témoigne leur support, pilier adossé ou console ; dans la chapelle haute, une autre statue reposait sur un culot dans l'angle rentrant du pan central et du pan de gauche.

Le raccord de la façade du logis à celle de la chapelle, qui est un peu plus haute, pignon non compris, surprend par l'aspect peu soigné de sa mise en œuvre (fig. 12), une légère différence d'aplomb vertical entraînant un décollement en relief du mur, dont la partie d'élévation qui surmonte l'ancien angle du logis repose sur la saillie de la corniche de celui-ci. On constate en ce point l'absence d'un contrefort qui aurait pu masquer le raccord imparfait tout en faisant pendant à celui bornant à droite la façade de la chapelle. De fait, cette façade est asymétrique : seule la large rose du pignon, qui comportait un réseau de pierre ⁵⁷ et donnait jour à la chapelle haute, est axée. La porte de la chapelle basse, entièrement défigurée lors de la transformation de l'édifice en étable au XVIII^e siècle, mais qui était assurément très sobre à l'origine ⁵⁸, est décentrée, de même que la grande fenêtre couverte en tiers-point, située au-dessus, qui éclairait aussi la chapelle haute. On note que la grande fenêtre, qui n'a rien conservé de son réseau de pierre, part du niveau du sol de la chapelle haute, disposition assez peu commune. Le décentrement de la porte est lié à une structure disparue adossée à la partie gauche de la façade, haute d'un peu plus de 3 m, : en restent les sommiers d'une voûte en berceau segmentaire qui couvrait un volume en avancée sur la cour, et, à côté de la porte, les arrachements d'un mur aussi mince que les contreforts, possible départ d'une clôture secondaire à l'intérieur de la cour. La proximité de la porte (p2) de la salle haute invite à imaginer que la structure voûtée pouvait porter un balcon lié à la porte de la salle et à son escalier d'accès. La petite porte percée après coup au même niveau à droite de la façade (p4) correspond sans doute, on l'a vu, à un accès privatif des chanoines depuis un bâtiment voisin qui leur était affecté.

L'architecture de la chapelle du château du Vivier ne répond pas aux spécificités qualitatives et esthétiques qu'exige en principe une Sainte-Chapelle. Les divergences, qui vont toutes dans le sens d'une trop grande austérité, sont nombreuses : absence de voûtement, élévation interne et externe sans élancement, rareté des grandes baies propres à accueillir des verrières historiées, adossement direct de la nef au logis, rusticité du matériau, absence de gâbles, de niches

à statues à l'extérieur. La forme du toit, son matériau de couverture, la présence éventuelle d'une flèche en charpente, ne sont pas documentés ⁵⁹. Ce décalage tient, on l'a vu, à ce que la dignité de Sainte-Chapelle n'a été réellement conférée qu'en 1368 à un édifice construit quinze ans auparavant selon un programme de chapelle palatine desservie par un chapitre relativement important. L'édifice du Vivier correspond à ce programme par son élévation à deux niveaux, par son implantation en bout d'un corps de salle, dans un axe perpendiculaire, avec chevet en saillie. L'absence de voûtement reste toutefois un trait de grande austérité. Dans la chapelle basse ⁶⁰, il peut se justifier par l'échelle de proportion entre la largeur et la hauteur du vaisseau : l'encombrement vertical des retombées de croisées d'ogives et de doubleaux aurait sans doute imposé une plus grande hauteur à cette chapelle basse, entraînant un décalage indésirable entre le sol de la chapelle haute et celui de la salle d'étage du logis. En revanche, rien n'aurait empêché de voûter en pierre la chapelle haute, qui fut couverte d'une simple voûte lambrissée inscrite dans la charpente. Il est intéressant de comparer la chapelle du Vivier à celle, également dédiée à la Vierge, d'un autre château royal de la Brie, Becoiseau, ruiné dès avant le XVIII^e siècle. L'histoire méconnue de cette résidence royale, dépendance de la



Cl. Ch. Corvisier.

Fig. 18 - Mortcerf, château royal de Becoiseau, ruines de la façade occidentale de la chapelle à deux niveaux.

châtellenie de Crécy, située en forêt, est parallèle à celle du Vivier. Elle apparaît sous Philippe le Bel, qui en fut peut-être le fondateur, et divers actes datés du lieu, jusqu'au règne de Charles VI, attestent de séjours royaux. Il ne reste aujourd'hui de sa chapelle que le mur-pignon de la façade occidentale, parementé en moyen appareil de grès (fig. 18), mais ce vestige suffit à reconnaître un parti à vaisseau unique, plus étroit que celui du Vivier, divisé en deux niveaux par un plancher, et dépourvu de voûtes en pierre. Au-dessus de la porte, très simple, la fenêtre géminée de la chapelle haute est assez analogue à celles de l'abside du Vivier, mais la façade est flanquée d'une imposante tourelle d'escalier en vis qui desservait commodément l'étage, ce qui fait étrangement défaut au Vivier. L'analogie de mise en œuvre de ces deux chapelles porte à les juger à peu près contemporaines, celle de Becoiseau ayant pu être bâtie, ou rebâtie, sous Jean le Bon.

L'enceinte et ses deux tours

La courtine du front sud-ouest du château, entièrement disparue, est documentée dans son tracé par le plan-terrier de 1785. Elle reliait la tour-porte monumentale (TP) à la chapelle, en enveloppant le mur gouttereau sud de celle-ci et en se retournant en angle obtus pour joindre le chevet. Le raccord de cette courtine a laissé un vestige de maçonnerie qui montre un simple collage sur le parement d'un des pans biais du chevet, comme celui que l'on observe au raccord de la courtine du front opposé au flanc de la tour carrée (TC), ce qui prouve que la chapelle préexistait à la construction de la courtine.

La **tour-porte monumentale** (TP), un peu plus large que les autres tours du château (environ 9 m de côté hors œuvre, contreforts non compris), est, de ce fait, qualifiée de donjon par certains auteurs, qui rapportent aussi l'appellation traditionnelle de « tour du gouverneur », cette tour étant réputée avoir servi de logement aux capitaines du château du Vivier. Ses parements en moyen appareil de grès ressemblent à ceux de la chapelle, mais l'élévation comportait des larmiers témoignant d'une facture un peu plus soignée (fig. 19). Les démolitions drastiques qui ont fait disparaître les étages supérieurs au début du XIX^e siècle ont épargné pour l'essentiel sa tourelle d'escalier en vis hors œuvre (v), la seule du château, dont la partie supérieure, réduite à une moitié verticale, forme une esquille vertigineuse. Cette tourelle qui « s'élève à plus de cent pieds » est l'édifice le plus haut du château, et l'on peut supposer que l'élévation du corps principal de la tour était moindre, mais au moins équivalente à celle de la tour ronde du logis (TE). Elle abritait trois étages au-dessus du passage d'entrée. Il est cependant difficile d'apprécier à quelle échelle de proportion le surcroît de hauteur de la tourelle d'escalier, qui adoptait un plan octogone, dominait la tour, et s'il formait une guette. Le parti architectural de cette tour-



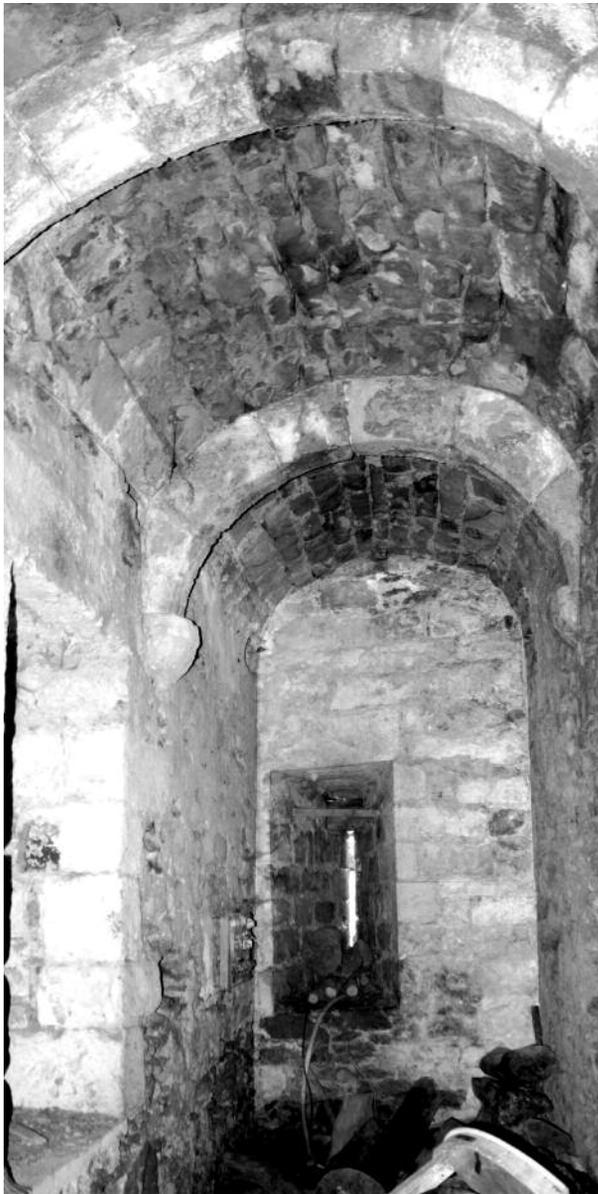
Cl. Ch. Corvisier.

Fig. 19 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, tour-porte monumentale, élévation nord/nord-ouest, tourelle d'escalier en vis et ses portes d'entrée et d'accès au chemin de ronde du front d'entrée.

porte, et notamment les contreforts imposants qui la cantonnent, ont conduit avec raison à la comparer à celles du château de Vincennes – certes beaucoup plus monumentales – munies de tourelles d'escalier polygonales hors-œuvre qui ne dominaient pas beaucoup l'élévation ; la comparaison avec la tour-porte du château disparu de Creil, également bâtie sous Charles V, où la tourelle, cylindrique, s'élançait en guette, semble moins pertinente⁶¹. La tourelle à pans du Vivier ressemble à celle d'une des tours habitables du château de Blandy, en Brie, rebâti sous Charles V et Charles VI pour un grand officier de la couronne. Les matériaux de construction, la mise en œuvre et divers détails d'architecture sont communs à Blandy et au Vivier, invitant à la comparaison. Celle-ci porte à ne pas restituer une guette dominante de plus de 3 ou 4 m à la tour-porte du Vivier, ce qui donne une idée de l'élévation disparue du corps principal carré. Du fait de sa position à un angle de l'enceinte, la tour présente vers l'extérieur trois côtés : sa façade d'entrée, épaulée de trois contreforts, sa face latérale sud-ouest, et, sur la face opposée, un flanc en saillie sur la courtine d'entrée.

Le passage d'entrée charretier occupe les deux tiers du plan carré de la tour, le tiers restant abritant une chambre de garde parallèle, voûtée en berceau à deux doubleaux,

seulement percée d'archères dans les deux faces extérieures de la tour (fig. 20). La défense du passage, long de 10 m, commençait par un pont-levis à flèches de gabarit charretier. Il s'appuyait sur un mur-écran aujourd'hui disparu (pl), percé d'une arcade d'entrée, qui régnait 1 m en avant du mur de façade de la tour, entre les deux contreforts encadrant le passage, plus saillants que les autres, au flanc desquels ce mur a laissé les traces d'un ancrage non chaîné (fig. 21). La grande arcade portant le mur de façade de la tour, suffisamment élevée pour abriter le bâti du contrepois des flèches en position horizontale (soit lorsque le pont-levis était ouvert), était donc masquée au moins en partie à l'origine en avant-plan par le mur-écran, qui toutefois ne



Cl. Ch. Corvisier.

Fig. 20 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, tour-porte monumentale, réduit voûté flanquant le passage d'entrée.



Cl. Ch. Corvisier.

Fig. 21 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, tour-porte monumentale, élévation ouest.

montait pas plus haut qu'elle, et ne semble pas avoir été couvert. Passée cette haute arcade, un sas, avec archère latérale flanquant la courtine d'entrée, pouvait être défendu en tir plongeant depuis la pièce du premier étage. Faisait suite une arche beaucoup plus basse et épaisse, incorporant une herse (h), suivie d'une paire de vantaux abrités par la suite du passage ⁶².

L'adoption du système du pont-levis à flèches, inventé vers 1360, et beaucoup utilisé alors pour compléter la défense d'ouvrages d'entrée du XIII^e siècle, en l'intégrant dans un avant-mur, est ici encore tâtonnante, procédant plus de l'adaptation que de l'intégration au programme. Aboutie dans le cas des tours-portes carrées neuves de Vincennes et de Creil, après 1373, la formule du double pont-levis charretier et piéton directement intégré à la façade d'ouvrages d'entrée n'est pas encore réalisée au châtelet d'entrée du donjon de Vincennes, bâti vers 1365, le pont-levis y étant placé dans un avant-mur indépendant. Ces observations autorisent à situer la construction de la tour-porte du château du Vivier vers 1368, date à laquelle la chapelle reçoit la précieuse relique qui la fait Sainte-Chapelle. Au demeurant, la circonstance pouvait justifier que l'on perfectionnât la protection de l'édifice en le renfermant dans une enceinte particulière, belle et bien défendue ⁶³. Quelques mètres au-dessus de la porte, la façade

de la tour conserve les restes d'une petite niche à statue hémicylindrique réservée dans le parement, qui rappelle celles du châtelet du donjon de Vincennes. Les deux premiers étages avaient chacun une grande fenêtre à croisée de pierre, avec grille de fer, sur cour, dont les arrachements de la façade postérieure conservent des fragments de jambage (fig. 22). La chambre du premier était réduite dans sa capacité locative par l'enclave du sas du pont-levis et de la herse, et comportait deux archères superposées à celle de la chambre de garde du rez-de-chaussée ; celle débouchant en façade a été élargie à la base en canonnière. Plus haute sous plafond, la chambre du second occupait tout le volume carré, et correspond sans doute à celle décrite en 1804. Les cheminées, disparues, étaient peut-être disposées dans le mur sur cour, à côté de la fenêtre. Il serait tentant de restituer en couronnement de cette tour, entre les têtes de contreforts, des mâchicoulis –absents des autres ouvrages du château– sur le modèle des tours-portes de Vincennes. Il faut pour cela admettre que cet accessoire de défense verticale,



Cl. Ch. Corvisier.

Fig. 22 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, tour-porte monumentale, détail de la façade sur cour et du mur latéral attachant à la vis : portes palières des étages, arrachement des fenêtres et issue de la vis vers une coursive qui desservait le chemin de ronde sud.



Cl. Ch. Corvisier.

Fig. 23 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, tour d'angle nord/nord-ouest, vue de la vis de la tour-porte, flanc gauche à archère, mur de gorge avec porte, départ des courtines et porte vers la courtine nord.

participant de l'esthétique architecturale, n'était pas tout à fait incompatible, en façade d'entrée, avec la position avancée du mur-écran du pont-levis ⁶⁴.

Accessible depuis la cour par une porte (p3) couverte d'un arc monolithe en anse de panier (fig. 19), la vis hors-œuvre (v) desservait aussi, directement, le chemin de ronde d'arase de la courtine d'entrée, par une porte bien conservée voûtée en berceau brisé (p6), et, indirectement, le chemin de ronde de la courtine latérale sud-ouest. Cette communication compliquée passait par un étroit couloir mural biais (p5), conservé, ménagé dans la masse de l'angle de la tour qui donne sur la cour, et débouchant près du contrefort de la façade postérieure ⁶⁵ (fig. 22) ; elle se prolongeait par une coursive en bois accrochée à cette façade, partant d'une console d'appui qui existe encore.

À l'autre bout de la courtine d'entrée (dérasée jusqu'à l'embase), la **tour d'angle circulaire** (TN) est aussi indépendante que la tour-porte, n'étant liée à aucun bâtiment adossé (fig. 23). Bâtie pour l'essentiel à l'économie en blocage de meulière destiné à être enduit, avec talus d'embase et encadrements de baies en grès appareillé, cette tour reprend le modèle de celle de l'angle est (TE), liée au logis, pour les dimensions, le plan d'implantation des



Cl. Ch. Corvisier.

Fig. 24 - Fontenay-Trésigny, château du Vivier, intérieur de la tour d'angle nord/nord-ouest, cheminées superposées des premier et second étages, placards, porte vers la courtine nord au second étage.

archères du rez-de-chaussée et surtout pour le type d'escalier interne en rampe hélicoïdale continue. La première différence trahissant une époque de construction plus tardive est l'aspect de l'encadrement de la porte d'entrée, non plus chanfreiné et couvert d'un linteau sur coussinets, mais souligné d'une moulure torique et couvert d'un arc segmentaire. Cet encadrement, surmonté d'un arc de décharge, est au demeurant assez semblable à celui de la porte de communication de la salle basse du logis (SB) avec la chapelle, créée vers 1352 ⁶⁶ (fig. 13). L'économie interne de la tour se démarque de celle de son modèle à partir du premier étage, les chambres y intégrant une composante résidentielle plus affirmée, aux dépens de l'appareil défensif

(archères limitées à la montée d'escalier), avec fenêtres en demi-croisées, ou à meneau, à coussièges (fig. 1), cheminées incorporées, à manteau sur arc segmentaire, et placards muraux. La chambre du second étage communique de plain-pied avec le chemin de ronde d'arase de la courtine nord-est, conservée, par une porte à encadrement de grès couverte d'un arc segmentaire. De là, on pouvait passer sur une coursive en bois appuyée au mur de gorge courbe de la tour, portant sur une console de pierre intermédiaire (arrachements en place) ⁶⁷, pour atteindre le chemin de ronde de la courtine d'entrée, jusqu'à la tour-porte (TP), ou, à l'opposé, circuler sur l'arase de la courtine nord-est jusqu'à la tour carrée (TC) et à sa porte haute (p8).

* Historien de l'architecture et de la fortification, castellologue (expert indépendant).

1. La bibliographie du château du Vivier ne comporte pas d'étude approfondie. La plus ancienne, oubliée, reste l'une des plus méthodiques, bien que remontant aux balbutiements de la science archéologique : A. Lenoir, Saint-Edme (Edme-Théodore Bourg), Romagnesi aîné et alii, *Ruines du château du Vivier*, rapport de la commission nommée par l'Institut historique, *Journal de l'Institut historique*, t. 4, 3^e année, Paris, 1836, p. 1-24. On retiendra ensuite : Y. Grandeau, *Le château royal du Vivier-en-Brie*, Amis des Monuments et des sites de Seine-et-Marne, Montereau,

1986, 94 p., monographie surtout historique, et J. Mesqui, *Île-de-France gothique, les demeures seigneuriales*, Paris, 1988 (Le Vivier-en-Brie, p. 362-375). La « création » des ruines pittoresques du Vivier à l'époque romantique n'a pas été étudiée, mais présente un réel intérêt historiographique.

2. Voir F. Pascal, *Histoire topographique, politique, physique et statistique du département de Seine-et-Marne*, t.I, Melun, 1836, p. 155. La seigneurie de Tournan était à la famille de Vitry depuis au moins deux générations, un Guy de Vitry, aïeul de celui de 1147, ayant fait donation de l'église Saint-Denis de Tournan en 1088 à l'abbé des Fosseux (charte mentionnée par l'abbé Jean Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. XIV, Paris, 1763, p. 221).

3. Guy de Garlande, fondateur de la branche de Tournan, était le fils de Gilbert de Garlande, bouteiller de France, le neveu de Guillaume et d'Etienne de Garlande, tous deux sénéchaux, et le frère de Manassès de Garlande, évêque d'Orléans.
4. Abbé J. Lebeuf, A. Augier, F. Bournon, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, Table analytique*, t. V, 1883, p. 309. Le Houssoy, à Crouy-sur-Ourcq, sera revenu à la famille de Chépoÿ, qui en était détentrice, aux termes d'un accord de 1348.
5. Arch. nat., JJ 66, n° 36, confirmation du roi Philippe V le Long en 1318, cité par Y. Grandeau, *Le château royal du Vivier-en-Brie*, Amis des Monuments et des sites de Seine-et-Marne, Montereau, 1986, p. 21.
6. R.-H. Bautier (dir.), « Itinéraire de Philippe IV le Bel », *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Élisabeth Lalou éd., t. 37, Paris, 2007, n°s 1809-1810 (1299), 3653 à 3656(1308), 3803-3804 (1309), 4032-4033 (1310), 4198-4199 (1311).
7. Villers-Cotterets en forêt de Retz, une des résidences (dite la Malemaison et qualifiée de « palais ») du comté de Valois, qui fut attribué à Charles en 1285 par Philippe III le Hardi ; Le Gué de Mauny, en forêt près du Mans, manoir princier de l'apanage du Maine, très apprécié de Philippe de Valois, où naquit Jean le Bon.
8. Un inventaire d'anciens comptes royaux fait sous Philippe VI de Valois par un clerc de la chambre des comptes, Robert Mignon, rapporte en quelques lignes le bilan du financement de ces travaux, divisé en deux exercices comptables, avant et après l'avènement de Philippe VI : C.-V. Langlois, *Inventaire d'anciens comptes royaux dressé par Robert Mignon sous le règne de Philippe de Valois*, Paris, 1899, n° 2232, p. 281-282. Voir aussi J. Viart, « Philippe de Valois avant son avènement au trône », *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 91, 1930, (p. 323-324). C'est par erreur ou par extrapolation hasardeuse que Y. Grandeau, *op. cit.* note 1, p. 20, fait intervenir un Jean d'Orléans, supposé père d'Évrard, dans le décor peint « des salles et des galeries » du château du Vivier vers 1308 ; seul est concerné Évrard d'Orléans, sur l'ensemble des trois résidences, de 1308 à 1334.
9. Sur Évrard d'Orléans, peintre et sculpteur de grande longévité (c. 1270-c.1357), voir H. Bouchot, *Les primitifs français*, Paris, 1904, p. 68-69, 88 et Françoise Baron, « Le maître-autel de l'abbaye de Maubuisson au XIV^e siècle », *Monuments et mémoires de la fondation Eugène Piot*, 1971, vol. 57, p. 129-151 (en particulier p. 141-146).
10. La chapelle du Vivier relevait de l'évêque de Meaux, qui n'en fut pas bienfaiteur, mais l'évêque de Paris accorda l'amortissement des biens sis dans son diocèse, à Tournan et à Torcy, dont le dauphin avait disposé pour la fondation du chapitre du Vivier. Abbé J. Lebeuf, *op. cit.* note 2, t. X, Paris, 1757, p. 7.
11. L. Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIV^e siècle*, Paris, 1851, p. 188-189.
12. Abbé J. Lebeuf, *op. cit.* note 2, t. XIV, 1763, p. 220.
13. En 1352, la seigneurie de Mirvaux, acquise exprès par le Dauphin, en 1357, la Haute-Borne et Renouilleux, en 1366-1367 Champroze, puis Villegenard. Y. Grandeau, *op. cit.* note 1, annexe 4 (par Joseph Délivré) : Les biens du chapitre de Notre-Dame du Vivier en Brie, p. 80-87.
14. Cette croix est décrite, y compris l'inscription qui y était gravée, portant la date de 1368 et la mention du don par le « roi Charles fondateur de l'église du Vivier », dans l'inventaire des ornements de la Sainte-Chapelle du Vivier, dressé le 16 juillet 1694 par le trésorier de la Sainte-Chapelle du château de Vincennes, préalablement au transfert du chapitre et des ornements de la première dans la seconde. Arch. nat. L. 852, publié par E. Paty, Ornements de la Sainte-Chapelle du Vivier-en-Brie, *Bull. mon.*, t. XII, 1846, p. 424-431. Peut-être s'agissait-il pour Charles V de compenser, dans une certaine mesure, la déchéance de la chapelle du manoir royal du Gué de Maulny, érigée en Sainte-Chapelle par son aïeul Philippe VI de Valois en 1329 et ruinée définitivement en 1359 par les Anglais.
15. Faute de pièces originales antérieures au XVI^e siècle, les documents relatifs à la fondation de la chapelle par Charles V conservés aux Archives nationales sous la cote L628 ne sont que des copies du XVI^e siècle dont les intitulés portent rétrospectivement la mention de « Sainte-Chapelle » dès la fondation initiale de 1352. Il en résulte une certaine contradiction dans la littérature récente : Cl. Billot, « La Sainte-Chapelle du Vivier-en-Brie »,

- Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*, 1988, p. 106-112, et *Les Saintes chapelles royales et princières*, Paris, 1998, retient la date de 1352 pour la fondation de la Sainte-Chapelle du Vivier, tout en affirmant que la possession de reliques de la Passion, détachées de celles de Paris cédées à Saint Louis par Baudouin II de Constantinople en 1239 et 1241, est un des cinq critères dont la réunion conditionne la définition d'une « Sainte-Chapelle ». Or, cette composante ne fut satisfaite au Vivier qu'en 1368.
16. La quasi-totalité des Saintes-Chapelles royales ou princières dont les dispositions sont connues ou conservées n'ont qu'un niveau, à commencer par celles de Saint-Germain-en-Laye (1238) et de Vincennes (1379).
17. Cité par R. Cazelles, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean Le Bon et Charles V*, Genève-Paris, 1982, p. 51. Bien que Deschamps écrive quelques vers plus haut « Et a son temps amassa moult biens / châteaux fonda... », l'allusion à Vincennes (le Boys) et au Vivier peut être ciblée sur les Saintes-Chapelles.
18. L. Douët d'Arcq, *Comptes de l'hôtel du roi aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1865, p. 12, 30, 45, 46, 52, 107, 120
19. Fontenay-Trésigny, voir R. Cazelles, *op. cit.* note 17, p. 75. Le Mercier fut capitaine du Vivier de 1380 à sa mort en 1397; son prédécesseur était Hutin de Vermeilles, chambellan du roi. Son successeur Philippe d'Orgemont verra ses gages amoindris par l'ordonnance cabochienne en 1413.
20. L'abandon et la ruine des granges et domaines agricoles dans cette période de la guerre de Cent Ans est bien connue, notamment par des suppliques adressées au roi par les établissements monastiques dont le patrimoine était lourdement touché. Dans le cas du Vivier, Y. Grandeau, *op. cit.* note 1, expose cette situation d'une manière tantôt ambiguë (p. 31) tantôt erronée (p.71), portant à croire que les travaux de réparation financés en 1391 concernaient le château, ce qui a induit en erreur les auteurs suivants.
21. S. Rouilliard, *Histoire de Melun*, Paris, 1628, p. 498 : « J'ai ouï dire qu'à l'endroit des deux viviers ou estangs qui sont là, on avoit interposé un grand mur au devant, avec force treillis et balustres, afin qu'il ne se peust faire de mal, si par aventure, estant là, luy fust survenu quelque symptome d'insanie... ».
22. La publication d'E. Petit, *Séjours de Charles VI (1380-1400)*, Paris, 1894, qui, outre une liste exhaustive jusqu'en 1400, établie d'après l'ensemble des sources disponibles, examine aussi (plus sommairement) les déplacements du roi entre 1400 et 1422, ne contient qu'une mention d'une étape au Vivier en 1380, une autre (Chaumes-en-Brie) en 1418, alors qu'on y repère en 1392 un long séjour de retrait à Paucourt en Gâtinais (manoir royal de la Salle, en forêt) et sur d'autres années (1394, 1398), des séjours prolongés au château de Fontainebleau, résidence plus ample que Le Vivier ou Paucourt. D'autre part, l'étude de L. Mirot, « paiements et quittances de travaux exécutés sous le règne de Charles VI (1380-1422) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1920, vol. 81, pp. 183-304, portant sur un corpus de 860 quittances et pièces comptables relatives aux travaux exécutés dans les châteaux royaux et places fortes, n'en contient aucune concernant Le Vivier, ce dont il ne faut cependant pas tirer de conclusion hâtive, ces pièces originales conservées issues de l'ancienne chambre des comptes ne représentant qu'une fraction d'un ensemble dont la majeure partie a disparu, fraction dans laquelle les œuvres royaux de Normandie sont fortement surreprésentés.
23. Préambule de l'ordonnance royale de réunion de mars 1694, publié dans Dom M. Félibien et Dom G.-A. Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, Paris, 1725, t. III, p. 201-203.
24. Atlas et indication des plans des seigneuries du Vivier, d'Ecoubly [...] appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes, levé par Hamart, 1785-1788, Arch. nat. N IV Seine et Marne 32. À la même date, un visiteur cultivé considérait qu'il ne restait de l'ancienne résidence royale « que des mesures » : *Voyage de Champeaux à Meaux fait en 1785 par l'abbé Henry Goudemetz*, Victor Advielle (ed.), Meaux, 1892, p. 21.
25. Archives départementales de Seine-et-Marne, 1C33/6, plans d'intendance de la généralité de Paris, Berthier de Sauvigny, 1777-1786.
26. L. Michelin, *Essais historiques, statistiques, chronologiques [...] sur le département de Seine-et-Marne, publiés sur des documents authentiques [...]*, Melun, 1829, t. II, p. 1392.

27. J.-A. Dulaure, *Histoire physique, civique et morale des environs de Paris, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, Paris, 1827, t. VI, p. 213-224

28. A. Lenoir *et alii*, *op. cit.* note 1, p. 14. Un condensé de la partie descriptive du rapport de 1835 a été ajouté dans une longue note de la réédition de 1838 de l'*Histoire [...] des environs de Paris*, de J.-A. Dulaure, par J.-L. Belin (t. V, p. 206-211)

29. A. Jubinal, « Voyage aux ruines de l'ancien château royal du Vivier », *L'Artiste*, 1^{ère} série, t. 9, Paris, 1835, p. 301-303. Achille Jubinal était historien de la littérature médiévale.

30. *Ibid.* : « Ils sont là une cinquantaine. je ne dis pas de morts (ce ne serait rien), mais de trous vides de leurs morts, et pareils à autant de gouffres qui vous aspirent, lesquels s'allongent et se déploient à l'infini sur deux lignes. Pour y arriver, il vous faut descendre un escalier en voûte arrondie, dont la forme inusitée vous frappe d'une profonde terreur, et dont la porte de fer ramène à l'instant le souvenir du cachot qui vit frémir Dante. Ces souterrains, destinés à servir de sépulture aux comtes de Brie et de Champagne, ne reçoivent aucun jour. Tout y est noir et ténébreux ; vous n'y voyez que la nuit ; vous n'y entendez que le silence. Soudain, sans que vous sachiez par quelle fantasmagorie les derniers caveaux s'éclairent, la partie la plus éloignée du souterrain s'illumine, et un immense fantôme, glissant à travers les arceaux, s'avance... O Daguerre! votre Messe de Minuit, qui est si belle d'optique et d'illusion, n'est que peu de chose, croyez-moi bien, à côté de cette réalité saisissante, auprès de ce froid terrible qui vous fait claquer des dents tandis que votre épiderme sue de chaleur et de fièvre ! Eh bien! six chandelles et un domestique couvert d'un vieux drap ou de la nappe du dîner, suffisent à cette représentation. »

31. A. Ségala (1819-1895) publia ce poème dans le recueil *Les oiseaux de passage*, Paris, 1837, p. 248, avec la mention en note : « la tête de mort qui a inspiré ces vers est exposée dans un parc, au milieu des ruines du château royal du Vivier, appartenant à M. Parquin ».

32. Julien-Michel Gué (1789-1843) avait sans doute été choisi par Justin Taylor (1789-1879), co-auteur avec le romancier gothique Charles-Robert Maturin (célèbre pour son *Melmoth*), du mélodrame *Bertram*, représenté en 1822 au Panorama Dramatique, boulevard du Temple, avec des décors signés de Gué et de Charles Cicéri.

33. A.-A. Blancheton, *Vues Pittoresques des Châteaux de France dessinées d'après nature et lithographiées par les principaux artistes de la capitale*. Paris, 1826-1831.

34. A. Lenoir *et alii*, *op. cit.* note 1, p. 15 à 24.

35. J.-A. Dulaure, *op. cit.* note 26, p. 222-223. Y. Grandeaume, *op. cit.* note 1, p. 27-28 et p. 55, a beaucoup (trop) extrapolé sur ces données invérifiables : supposant que les statues de Charles V et de Jeanne de Bourbon s'élevaient de part et d'autre du portail de la chapelle, et convoquant Raymond du Temple, et les peintres Girard et Jean d'Orléans. Le sculpteur Antoine Romagnesi, rapporteur de 1835 pour les restes de sculptures, artiste et non archéologue, datait la tête de femme du XIII^e siècle tout en y voyant la « tête d'Isabeau » (de Bavière, épouse de Charles VI) !

36. La Vierge du Vivier pourrait être comparée en divers points à la Vierge dite du chanoine de Jaulnes, conservée dans la cathédrale de Sens, datée de 1334-1340, mais le détail des cheveux dépassant du voile et épanché au-devant des épaules renvoie à une date plus tardive et permet une comparaison avec la Vierge Notre-Dame la Blanche de Bourges, créée pour la Sainte-Chapelle disparue du palais de Jean de Berry, donc pas avant la dernière décennie du XIV^e s au plus tôt, ce qui rapporte au règne de Charles VI. Cependant, l'œuvre présente aussi de notables affinités avec la Vierge assise de Saint-Lazare de Nevers (actuellement au Louvre Lens), datée du troisième quart du XIV^e par Françoise Baron. Je remercie ici M^{mes} Brigitte Kurmann et Béatrice de Chancel-Bardelot, ainsi que MM. Jean-René Gaborit et Florian Meunier de leur avis éclairé sur cette question.

37. On ne connaît pas la date exacte de cette restauration, pas encore accomplie en 1859, date de publication des *Monuments de Seine-et-Marne* d'Amédée Auvauvre, avec lithographies de Charles Fichot, mais achevée dans l'état des ruines figurant sur les planches de relevés exposées au Salon de 1875 par l'architecte en chef des Monuments historiques Denis Darcy.

38. Cette monographie du château du Vivier n'inclut pas la description de la vaste cave, longue de 50 m, située hors de l'enceinte, qui échauffa les

imaginations à l'époque romantique.

39. Cette variante de l'ouvrage d'entrée sans corps saillant intra-muros n'est pas rare au XIII^e siècle : on en trouve un exemple à la porte de la basse-cour du château royal d'Yèvre-le-Châtel (Loiret), à celle du château de Nesles-en-Dôle ou à celle de l'enceinte urbaine de Château-Thierry, ces deux derniers exemples situés dans la mouvance du comté de Champagne.

40. Un cachot en basse fosse de même type, moins bien conservé, se retrouve dans une des tourelles cantonnantes du donjon de Nemours, remontant au dernier tiers du XII^e siècle. Voir notre monographie du château de Nemours dans ce même volume, p. 293-311.

41. La transition n'est pas nette, mais les assises de pains de grès faisant chaînes d'angle sont plus hautes et irrégulières en partie supérieure.

42. Les lettres de repérage mentionnées dans le texte renvoient aux plans de la fig. 10.

43. Il n'est pas impossible, en revanche, que la tour nord/nord-ouest (TN) ait été construite sur les infrastructures d'une tour intermédiaire du front nord de l'enceinte générale de 1300, sur l'enceinte (Ct1) commune à la basse-cour et à la résidence. Seuls des sondages archéologiques permettraient de reconnaître le tracé des courtines disparues.

44. La pierre de taille tendre du tympan, des tableaux et de l'arrière-voussure en plein cintre est calcinée et fissurée, effet de l'incendie de 1734.

45. Ce dessin montre qu'une fenêtre tardive avait été repercée à la place de cette cheminée, et que le reste de la façade aujourd'hui disparu avait été également repercé, créant ainsi deux étages au lieu d'un.

46. Linteau déposé et remplacé au XIX^e siècle avec des pierres rapportées en forme de corbeaux d'appui.

47. Dans l'état de ruine actuel de la façade, cette porte n'est plus identifiable.

48. Cette cloison comportait vraisemblablement une porte communiquant avec le chœur.

49. La restauration de la tour à cette époque a créé l'actuelle porte d'accès au premier étage, avec un encadrement en briques, et l'escalier en pierre extérieur qui la dessert, traversant les ruines de l'ancien corps de galerie (G) le long du mur-pignon du logis.

50. Les aménagements intérieurs d'origine de ces deux tours sont d'ailleurs comparables : deux premiers niveaux percés d'archères, troisième niveau percé d'un créneau par côté.

51. Une seule au rez-de-chaussée du flanc gauche.

52. Cette porte a été entièrement reprise en sous-œuvre à une date tardive.

53. Dans ce cas, il doit exister en soubassement des exutoires d'évacuation vers les fossés, sortant dans le parement.

54. Ce mur-pignon de 1300 intégré au mur latéral de la chapelle de 1352 a perdu son pignon, peut-être dès la construction de la chapelle ; si le toit du logis avait été prolongé jusqu'au versant de celui de la nef ; la partie de la corniche à modillons couronnant la partie de ce mur qui donne sur l'intérieur de la salle est le résultat d'une restauration fautive, du XIX^e ou du XX^e siècle.

55. Cette conservation du mur-pignon du logis, qui ne comporte aucune trace d'arrachement et aucune baie antérieure à 1352, permet d'affirmer que la chapelle castrale totalement disparue de la demeure de Charles de Valois ne s'y appuyait pas directement, et devait être en position détachée.

56. Pour éviter le porte-à-faux de l'angle de l'oratoire et le pilier livren il aurait fallu donner à la partie inférieure du contrefort une saillie de 2,70m, et une fonction de mur porteur ; il est logique que cet oratoire ait été plus large qu'une course ou qu'un hourd de défense. Le pilier libre avait pu être fondé, dans un premier temps, dans le fossé, si l'on suppose que la terrasse n'a été établie qu'après 1364, lors de la construction de l'enceinte du château proprement dit. Toutefois, l'hypothèse de la mise en place de la terrasse en phase avec la construction de la chapelle semble plus vraisemblable.

57. Les arceaux de ce réseau rayonnant étaient encore en place en 1835, documentés par plusieurs gravures.

58. Les premières assises des jambages sont conservées, en grès et non en calcaire ; elles ne comportent qu'un double chanfrein.

59. L'image stylisée de l'édifice figuré sur les sceaux du chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier est « idéale », sans ressemblance avec l'édifice réel.

60. Les colonnes signalées par Albert Lenoir, d'après les fouilles de Parquin,

qui auraient divisé la nef basse en trois vaisseaux, pourraient correspondre à un remaniement postérieur, :consolidation ou embellissement. Les poutres de l'étage du logis, de même portée que celles de la chapelle, n'étaient apparemment pas délestées par des colonnes dans la salle basse (SB).

61. La tour-porte de Creil était engagée dans les logis de l'aile d'entrée du château, presque sans saillie flanquante hors-œuvre, et ne comportait pas de contreforts.

62. La voûte de l'arche, qui devait être en tiers-point, a été supprimée sans conserver la herse et remplacée, sans doute au XVI^e siècle, par une voûte en berceau surbaissé qui s'étend jusqu'au mur postérieur et qui porte le sol de la chambre d'étage.

63. La ruine par fait de guerre, en 1359, de la Sainte-Chapelle du manoir royal du Gué-de-Maulny a pu en outre contribuer au choix d'augmenter les défenses du château du Vivier au moment où sa chapelle accueillait la relique de la Sainte Croix.

64. Les mâchicoulis au-dessus de l'entrée eussent surplombé non le tablier du pont-levis, mais l'arase du mur-écran, ce qui les rendait a priori inutiles pour tout jet de projectile. Toutefois, ce mur écran était décollé du mur de

la tour proprement dite d'environ 0,80m, dégageant, après le pont-levis, un vide ou espace à ciel ouvert à l'aplomb des hypothétiques mâchicoulis ; ceux-ci pouvaient donc tout de même procurer une défense verticale ponctuelle, non sans risque d'endommager le pont-levis. Cette difficulté purement fonctionnelle n'aurait sans doute pas suffi à dissuader le maître d'oeuvre royal d'« orner » de mâchicoulis le couronnement de la tour.

65. La fonction de cette issue haute avait été mal comprise par Albert Lenoir, qui pensait que la courtine sud-ouest reliait cet étage de la tour-porte à la petite porte près de l'angle de la façade de la chapelle haute; la différence de niveau et le caractère postérieur de cette porte infirment l'hypothèse. Par ailleurs, le plan de 1785 documente le tracé réel de courtine partant de la tour-porte pour joindre le chevet de la chapelle.

66. Ce modèle de porte se retrouve aussi au château de Blandy.

67. L'ouverture irrégulière que l'on voit à ce niveau de la tour au-dessus de l'arrachement de la courtine n'est pas le vestige d'une porte, mais une brèche défonçant le foyer de la cheminée de la chambre du second étage.

TABLE DES AUTEURS

BAILLIEUL (Élise)

Docteur en histoire de l'art médiéval, chercheur associé à l'IRHiS, Université Lille 3 - Charles de Gaulle, 51, 217.

BARDATI (Flaminia)

Université de Rome « La Sapienza », 261.

BOTTINEAU (Christophe)

Architecte en chef des Monuments historiques, 121.

BOURGAIN (Audrey)

Attachée de conservation au musée des arts décoratifs de l'océan Indien, 185.

CHATENET (Monique)

Conservateur en chef honoraire du Patrimoine, 393.

CHÉDEAU (Catherine)

Maître de conférences, université de Franche-Comté, 313.

CLOUET (Thomas)

Architecte du patrimoine, 369, 411.

CORVISIER (Christian)

Historien de l'architecture et de la fortification, castellologue (expert indépendant), 143, 225, 237, 293, 429.

DEFORGE (Olivier)

Archéologue, 323.

DIDIER (Marie-Hélène)

Conservateur général du Patrimoine, 421.

FÖRSTEL (Judith)

Conservateur du Patrimoine, service Patrimoines et Inventaire, région Île-de-France, 25, 91, 349.

GARRIGOU GRANDCHAMP (Pierre)

Docteur en histoire de l'art et archéologie, 323.

HAMON (Étienne)

Professeur à l'université de Picardie – Jules Verne, équipe TrAme, 275.

KURMANN (Peter)

Professeur honoraire à l'Université de Fribourg (Suisse), 197.

LAUTIER (Claudine)

Chercheur honoraire au CNRS, centre André Chastel, université Paris IV - Sorbonne, 39.

MORIN (Christophe)

Maître de conférences, université de Tours, équipe d'accueil InTRu, EA 6301, 185.

MOULIN (Jacques)

Architecte en chef des Monuments historiques, 15, 135, 169, 177, 211.

PLAGNIEUX (Philippe)

Professeur, université de Franche-Comté, Laboratoire des Sciences historiques, École nationale des chartes, 59.

RAMBAUD (Isabelle)

Conservatrice générale du Patrimoine, directrice des Archives départementales de Seine-et-Marne, 11, 101.

SESMAT (Pierre)

Professeur émérite, université de Lorraine, 111.

VERGNOLLE (Éliane)

Professeur honoraire, université de Franche-Comté, 59, 377.

WAGNER (Christophe)

Architecte du Patrimoine, 211.

ZIMMER (Thierry)

Conservateur des Monuments historiques, chargé de la Seine-et-Marne, 75.

TABLE DES SITES

Beauchery-Saint-Martin

Église Saint-Pierre, 15.

Beton-Bazoches

Église Saint-Denis, 25.

Brie-Comte-Robert

Église Saint-Étienne, 39.

Champeaux

Collégiale Saint-Martin, 51.

Château-Landon

Église Notre-Dame, 59.

Chevry-en-Sereine

Église Saint-Julien, 75.

Couilly-Pont-aux-Dames

Église Saint-Georges, 91.

Coulommiers

Château, 101.

Corbeil : voir « Montgermont »

Crouy-sur-Ourcq

Église Saint-Cyr-et-Sainte-Juliette, 111.

Dammartin-en-Goële

Collégiale Notre-Dame-de-l'Assomption, 121.

Fontenay-Trésigny

Château royal et Sainte-Chapelle du Vivier-en-Brie, 143.

Château de Fontenay, 135.

Le Vivier, voir « Fontenay-Trésigny »

Les Marêts

Église Saint-Hubert, 169.

Lourps (commune de Longueville)

Église Saint-Menge, 177.

Mauperthuis

Domaine et château, 185.

Meaux

Cathédrale Saint-Étienne, architecture, 197 ;

notes sur les portails occidentaux, 211.

Montgermont (commune de Pringy)

Vestiges de Notre-Dame de Corbeil, 217.

Moret-sur-Loing

Le donjon ou « grosse tour », 225.

Fortifications urbaines, 237.

L'aile Renaissance de la maison Chabouillé, 249.

Nantouillet

Château d'Antoine Duprat, 261.

Nemours

Église Saint-Jean-Baptiste, 275.

Château, 293.

Othis

Église de la Nativité de la Vierge, 313.

Provins

Maisons médiévales (XII^e-XIV^e siècle). État des connaissances, 323.

Rampillon

Église Saint-Éliphe, 349.

Rozay-en-Brie

Église Notre-Dame, 369.

Saint-Loup-de-Naud

Église Saint-Loup, 377.

Tournanfy-Graville

Château, 393.

Vaudoy-en-Brie

Église Saint-Médard, 411.

Vaux-sous-Coulombs (commune de Coulombs-en-Valois)

Église Saint-Pierre, 421.

Verdelot

Château de Launoy-Renault, 429.